Nations Unies S/PV.5152



Conseil de sécurité

Provisoire

Soixantième année

5152e séance
Lundi 28 mars 2005, à 15 heures
New York

Président :	M. Sardenberg	(Brésil)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Adechi
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2005/186)

05-28444 (F)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2005/186)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djangoné-Bi (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil et à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, le Conseil de sécurité a convenu d'inviter S. E. M. Aziz Pahad, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud.

Au nom de Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Aziz Pahad, qui est accompagné de M[me] Mojanku Gumbi.

Sur l'invitation du Président, M. Aziz Pahad (Afrique du Sud) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire M. Alan Doss, Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Doss à prendre place à la table du Conseil. Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/186 qui contient le quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Alan Doss, Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire. Je lui donne la parole.

M. Doss : Depuis la présentation au Conseil du troisième rapport intérimaire (S/2004/962) du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) en date du 9 décembre 2004, le processus de paix en Côte d'Ivoire n'a pas connu d'avancée significative. Il continue de subir les contrecoups des événements de novembre 2004. En conséquence, la feuille de route élaborée par la médiation de l'Union africaine conduite par le Président Mbeki est restée largement inachevée. Le Gouvernement de réconciliation nationale demeure amputé des ministres issus des Forces nouvelles, et le dialogue militaire entre les parties est interrompu, retardant ainsi le processus de désarmement. Les conditions de sécurité, comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2005/186), sont précaires et la situation des droits de l'homme reste très préoccupante, alors que la situation économique se dégrade chaque jour davantage.

En février 2005, les Forces nouvelles ont procédé au redécoupage des zones sous leur contrôle par la création de cinq nouvelles entités spatiales confiées à de nouveaux chefs de guerre. Dans le même temps, le Secrétaire général des Forces nouvelles, M. Guillaume Soro, a annoncé la création d'une école de police et de douanes et l'ouverture effective d'une banque de dépôt à Bouaké. Même si cette opération n'indique pas une volonté immédiate de sécession, elle révèle cependant que les Forces nouvelles inscrivent désormais la crise dans la durée.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des accords de paix remettent en question la faisabilité de l'élection présidentielle prévue pour octobre 2005. Cette élection, que toutes les composantes du processus de paix veulent juste, transparente, libre et ouverte, est au centre de tous les calculs politiques. Alors que le temps s'écoule rapidement, les tâches

électorales telles que la reprise de l'identification et l'actualisation des listes électorales n'ont pas encore débuté et la Commission électorale indépendante est toujours fortement contestée. L'incertitude pèse de plus en plus sur la tenue des élections générales en 2005 dans les délais convenus. Il est à craindre que le non-respect de cette échéance ne débouche sur une crise plus grave.

En raison du manque de confiance entre les parties et des soupçons de partialité qui planent sur le Conseil constitutionnel et la Commission électorale, les partis du Groupe des Sept, dans une lettre adressée au Secrétaire général le 18 février 2005, ont demandé que les Nations Unies organisent les prochaines élections afin d'en garantir la crédibilité.

Dans ce contexte caractérisé par une méfiance réciproque entre les parties, la tentation de la guerre comme solution au conflit est un danger constant. Les forces de l'ONUCI, appuyées par l'opération Licorne, restent vigilantes, surtout dans la zone de confiance où la situation est devenue très tendue suite à l'incident de Logoualé du 28 février 2005. Les forces impartiales ont renforcé leur dispositif afin d'empêcher des incursions et de confisquer les armes individuelles. Malheureusement, nous avons constaté que ces infractions ne sont pas sanctionnées par les autorités en place. De plus, les activités des milices, qui ont fortement augmenté durant la période considérée, constituent une menace grandissante pour la sécurité du pays.

L'absence d'autorité judiciaire dans la zone de confiance préoccupe les forces impartiales, qui n'ont pas le mandat d'auxiliaires de justice. Nous avons donc proposé aux autorités nationales que des mesures exceptionnelles soient prises pour pallier cette lacune, y compris à travers la nomination d'administrateurs temporaires. Nous avons aussi proposé que la brigade mixte composée d'éléments des forces impartiales, des forces nationales et des Forces nouvelles soit réactivée afin de patrouiller et de combattre la criminalité grandissante dans la zone. Les Forces nouvelles n'ont pas encore accédé à cette proposition considérant que, par ce mécanisme, le pouvoir central cherche à s'établir dans la zone de confiance.

Le manque de confiance est accentué par l'absence d'un dialogue direct entre les forces armées en présence malgré les efforts menés par les forces impartiales, conjointement avec la médiation sud-africaine pour le relancer. Avec l'appui du Premier Ministre, les parties ont arrêté en janvier dernier le principe d'une représentation équilibrée au sein de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et réinsertion et mené l'inspection des sites de cantonnement dans les deux parties du pays. Cependant, le processus de DDR et l'environnement sécuritaire global sont menacés et restent précaires en raison de l'activité des milices montées parfois par des acteurs politiques. Il faut en outre souligner que les Forces nouvelles continuent de conditionner leur participation au programme de désarmement aux avancées sur le plan politique.

Dans le cadre de la sécurisation du territoire, l'ONUCI a renforcé sa collaboration opérationnelle avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) afin d'empêcher des mouvements transfrontaliers d'armes et de combattants. De plus, les forces impartiales doivent également faire face à la montée de la criminalité, en particulier à Abidjan, et aux exactions commises par certains éléments des forces de sécurité contre les populations civiles. Afin de combattre ce fléau, la police civile de l'ONUCI, suite à une demande du Premier Ministre, a organisé avec les préfectures de police à Abidjan, des patrouilles mixtes pour contribuer à la sécurisation de ces quartiers populaires. Cette initiative a été très bien accueillie par les populations de ces quartiers, où les exactions ont sensiblement diminué.

La résolution 1584 (2005), adoptée le 1er février dernier, confie à l'ONUCI et à la Force Licorne la surveillance de l'embargo sur les armes. Afin de mettre en œuvre cette résolution, les forces impartiales ont initié des contrôles sans préavis de certains sites et entendent les multiplier. Elles ont ainsi inspecté certains sites de l'aéroport d'Abidjan et la base aérienne de Bouaké, le 21 mars dernier sans rencontrer de difficulté.

Dans le cadre de la résolution 1584 (2005), les parties devaient également soumettre dans les 45 jours suivant l'adoption de la résolution la liste complète de leurs équipements militaires à l'ONUCI. Cette mesure n'a pas été exécutée dans les délais et nous avons donc formellement rappelé aux parties concernées leurs obligations à cet égard.

La situation humanitaire reste toujours très précaire, surtout dans les régions ouest et nord du pays. Pour aider les populations les plus vulnérables, les

Nations Unies ont lancé un appel consolidé d'une valeur de 39 millions de dollars. À ce jour, l'appel n'a pas reçu la réponse souhaitée auprès des donateurs et seulement 5 % des sommes requises ont pu être récoltées. La crise humanitaire en Côte d'Ivoire n'est pas aussi visible que dans d'autres pays d'Afrique mais elle n'en est pas moins réelle, et l'avenir de 3,5 millions de personnes est sérieusement menacé par cette crise. Nous espérons donc que les bailleurs de fonds vont en tenir compte.

L'incertitude politique et la volatilité de la situation militaire, conjuguées à l'impunité et à l'effondrement du système judiciaire, tant dans le nord que dans le sud, ont entraîné des graves violations des droits de l'homme. Théâtre de nombreuses exactions depuis le début du conflit, l'ouest connaît une situation de grande insécurité aux conséquences graves, telles que les déplacements des populations civiles. La section des droits de l'homme de l'ONUCI documente ces cas de violations graves et, à plusieurs reprises, l'ONUCI a rappelé aux autorités nationales la responsabilité qui leur incombe de poursuivre en justice les auteurs de ces violations. Le Conseil a également reçu le rapport traduit de la Commission d'enquête internationale sur les allégations graves de violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, et nous espérons qu'il lui portera toute l'attention nécessaire le plus vite possible.

Un certain recul en ce qui concerne la diffusion sur les médias publics et privés de messages à caractère haineux et xénophobe a été constaté depuis le dernier rapport du Secrétaire général. Cependant cette amélioration demeure précaire. L'adoption d'une nouvelle loi sur la presse, restrictive dans ses décrets d'application, pourrait servir à caporaliser les médias publics et à influencer la presse privée comme lors des événements de novembre 2004. L'ONUCI continue de soumettre des rapports sur la conformité des médias aux dispositions de la résolution 1572 (2004).

Afin d'introduire dans le paysage médiatique ivoirien un message neutre et de promouvoir la culture de la paix, ONUCI-FM a progressivement étendu ses émissions d'Abidjan vers le centre et le nord du pays grâce à des émetteurs installés à Bouaké et Daloa. Mais le développement de la radio pourrait être limité par le refus de la Commission nationale de la communication audiovisuelle de lui octroyer des fréquences à l'intérieur du pays et par certaines menaces de la Ration télévision ivoirienne (RTIO de suspendre les fréquences déjà allouées.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, la responsabilité du règlement de la crise en Côte d'Ivoire incombe au premier chef aux acteurs politiques ivoiriens. Cependant, en l'absence d'un processus politique interne qui fonctionne, une médiation et des pressions externes s'imposent pour aider le pays à avancer vers un règlement pacifique de la crise. Le Président Mbeki a longuement consulté les principaux acteurs ivoiriens et tiendra de nouveaux pourparlers avec eux au début du mois d'avril. Ses représentants présenteront tantôt au Conseil de sécurité les progrès enregistrés jusqu'ici par la médiation. Le Conseil peut toutefois juger utile d'exploiter toutes les dispositions de la résolution 1572 (2004) afin d'appuyer les progrès dans les prochaines étapes majeures du processus. Je puis assurer au Conseil que l'ONUCI continuera de travailler en étroite collaboration avec le médiateur et son équipe ainsi qu'avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, dans un effort ininterrompu pour faire progresser le processus de paix.

Les grandes questions à régler afin d'assurer la stabilité à long terme de la Côte d'Ivoire sont bien connues. Ce sont : les critères d'éligibilité des candidats à la présidence; le désarmement de tous les groupes armés, y compris les milices; et l'organisation d'élections présidentielles et législatives libres, équitables et ouvertes à tous. Cela passe par des compromis difficiles mais inévitables de la part de tous les protagonistes pour que la légitimité des institutions publiques puisse pleinement s'exercer. Ces questions ne pourront être résolues que dans un climat de sécurité, qui inspire confiance à toutes les parties.

Il y a bien une paix à maintenir en Côte d'Ivoire, toute fragile qu'elle puisse paraître. La présence des forces impartiales est essentielle pour empêcher une débâcle sécuritaire, qui aurait pour effet d'interrompre le processus politique et de créer de nouvelles souffrances au sein de la population de Côte d'Ivoire. Tous les membres du Comité de suivi de l'Accord de Linas-Marcoussis sont à l'unisson sur ce point.

Les effectifs actuels de l'ONUCI sont toutefois une grave source de préoccupation : nous ne serions pas en mesure de réagir efficacement si deux incidents

majeurs ou plus se produisaient en même temps. En outre, en conséquence des responsabilités émanant de la résolution 1584 (2005), il est fait davantage appel aux ressources limitées de la Mission. Nous avons expliqué clairement aux forces en place que l'ONUCI appliquerait son mandat selon les règles d'engagement convenues, mais nous devons être sûrs que nous avons les moyens de notre mandat afin de décourager toute entreprise aventurière. À cet égard, nous espérons que le Conseil aura un avis favorable aux renforts demandés dans le troisième rapport du Secrétaire général, de même qu'à la prorogation du mandat de l'ONUCI.

Je ne saurais conclure mes observations sans aborder brièvement une question qui a beaucoup préoccupé le Conseil ces derniers temps – je veux parler de la question de l'exploitation et des sévices sexuels. Au cours du voyage récent de la Vice-Secrétaire générale, nous avons été en mesure de l'informer sur les mesures très énergiques prises par l'ONUCI pour s'attaquer à ce problème. Nous avons mis en place un certain nombre de mesures concrètes visant à prévenir ces sévices et cette exploitation, dont des programmes étoffés de formation et de sensibilisation, des couvre-feux pour les véhicules et la fixation de zones interdites d'accès. Tout le personnel, militaire et civil, s'est vu rappeler en termes énergiques ses responsabilités à cet égard et les sanctions qu'il encourait en cas de non-respect.

En dépit des nombreuses difficultés que la Mission a rencontrées depuis sa création, je crois que nous avons gagné la confiance de la communauté internationale. Cela est dû en grande partie, je tiens à le dire, à la détermination sans faille du personnel et de l'équipe de l'ONUCI, ainsi que des autres collègues des Nations Unies qui travaillent dans le pays. Nous espérons pouvoir, avec l'appui du Conseil et sous sa gouverne, faire fond sur ces états de service afin d'aider la Côte d'Ivoire et sa population à progresser vers un avenir meilleur et plus sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Doss de son exposé extrêmement utile.

Je donne à présent la parole à M. Aziz Pahad, Vice-Premier Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud.

M. Pahad (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Brésil, président du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué cette séance importante pour examiner la situation en Côte d'Ivoire.

Nous aimerions aussi remercier le Secrétaire général de son quatrième rapport intérimaire sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Le rapport signale des progrès, ainsi que quelques préoccupations. Les préoccupations exprimées sont inévitables dans toute situation de conflit et doivent être considérées par rapport à l'ensemble des efforts consentis et des progrès accomplis.

Il faut rappeler que la crise actuelle en Côte d'Ivoire a commencé il y a 10 ans avec l'interdiction faite au chef de l'un des partis politiques ivoiriens, l'ancien Premier Ministre Alassane Ouattara, du Rassemblement des républicains (RDR), de se présenter comme candidat aux élections présidentielles de 1995. À la suite de cela, l'actuel Président de la Côte d'Ivoire et chef du Front populaire ivoirien a décidé de ne pas contester ces élections présidentielles. Dans cette conjoncture, une partie importante de la population ivoirienne avait des réserves quant à la légitimité du Gouvernement formé après les élections de 1995.

Cela a provoqué une crise politique qui a débouché sur le coup d'état du 25 décembre 1999 – premier de l'histoire de ce pays depuis son indépendance. Les élections présidentielles et législatives de 2000 n'ont pas résolu la crise mais l'ont plutôt installée. La raison en est, notamment, l'exclusion d'Alassane Ouattara et de l'ancien Président Henri Konan Bédié, chef du Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (RDA), des élections présidentielles, et le boycott subséquent des élections législatives par le RDR, ainsi que la faible participation des électeurs à ces élections. La situation s'est aggravée considérablement lors de la tentative de coup d'état de septembre 2002, qui a divisé le pays en deux, le sud étant aux mains du Gouvernement et le nord des forces rebelles, les Forces nouvelles.

En janvier 2003, les différentes forces politiques de Côte d'Ivoire, dont le Gouvernement, ont conclu un accord à Linas-Marcoussis, en France, qui a défini différentes mesures visant à mettre fin à la crise ivoirienne. Auparavant, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'était également employée activement à régler les problèmes de la Côte d'Ivoire, pays membre de la CEDEAO.

L'ONU s'est ensuite jointe aux efforts de la CEDEAO, après la mise en place par le Conseil de sécurité de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) en mai 2003, remplacée ensuite par l'ONUCI à partir du 4 avril 2004.

Préoccupé de ce que, en juillet 2004, aucune de ces diverses interventions n'avait encore produit de résultats satisfaisants, le Secrétaire général, M. Annan, a convoqué en coopération avec le Président de la CEDEAO d'alors, le Président Kufuor, une réunion à Accra à la fin du même mois. Le 19 octobre 2004, soit deux mois et demi après Accra III, le Secrétaire général a exprimé ses graves préoccupations face au non-respect par les parties ivoiriennes des délais fixés dans l'Accord d'Accra III. La CEDEAO a fait écho quelques jours après à cette déclaration, en déclarant qu'elle « partageait entièrement les vues exprimées par le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan ».

Après l'expression de ces préoccupations légitimes, on a semblé s'éloigner encore plus d'un règlement de la crise abordée au cours de la réunion d'Accra et de la mise en oeuvre de l'Accord d'Accra III, et ce en raison des attaques inacceptables menées contre les Forces nouvelles par les forces aériennes ivoiriennes, du 4 au 6 novembre 2004, au cours desquelles ont été également bombardées, apparemment accidentellement, les positions de l'opération Licorne, et où plusieurs soldats français ont trouvé la mort. Les soldats français ont à leur tour détruit quelques avions militaires appartenant aux forces ivoiriennes. Nous nous sommes trouvés dans la situation suivante : les « jeunes patriotes » étaient descendus dans la rue par milliers pendant que l'on évacuait les étrangers de Côte d'Ivoire, l'aéroport d'Abidjan a été fermé, des commerces ont été détruits et certains logements attaqués, des coups de feu ont été échangés à l'extérieur de l'Hôtel Ivoire.

Au vu de tous ces faits – ceux qui ont précédé et suivi immédiatement les événements de novembre – et de l'impasse dans laquelle le processus de paix en Côte d'Ivoire semblait enlisé, le Président de l'Union africaine, le Président Olusegun Obasanjo, du Nigéria, a demandé au Président de l'Afrique du Sud, M. Mbeki, de faire office de médiateur de l'Union africaine pour accélérer le processus de paix ivoirien dans le cadre de l'Accord de Linas-Marcoussis. Comprenant l'urgence de la question, le Président Mbeki a répondu immédiatement à la requête du Président de l'Union africaine. En conséquence, il s'est rendu à Abidjan le 9 novembre 2004, au moment où la ville était en proie à une grave crise de sécurité suite aux événements des 4-6 novembre.

Ce sentiment d'urgence continue de sous-tendre les activités de la médiation de l'Union africaine, compte tenu, notamment, de la nécessité de tenir les prochaines élections présidentielles comme prévu en octobre prochain, et de la dégradation de la situation socioéconomique en Côte d'Ivoire. Après s'être penché sur les différentes interventions faites depuis 2002 pour résoudre la crise ivoirienne, et après avoir engagé l'ensemble des dirigeants politiques ivoiriens dans les débats, la médiation de l'Union africaine est parvenue aux importantes conclusions suivantes : premièrement, comme le prévoit son mandat, elle doit s'employer à trouver une solution à la crise ivoirienne dans le cadre des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra II et III; deuxièmement, elle doit élaborer un plan de campagne assorti d'échéances précises, énonçant un ensemble de mesures à prendre pour relancer le processus de paix ivoirien; et troisièmement, toutes les parties ivoiriennes doivent accepter ces propositions et ainsi s'engager à trouver un règlement pacifique et négocié de la crise ivoirienne.

À notre sens – et nous souhaitons le confirmer au Conseil de sécurité –, les efforts constants de la médiation se fondent sur l'acceptation de ces propositions fondamentales par toutes les parties ivoiriennes.

Comme le sait le Conseil de sécurité – et comme cela est normal dans toutes les situations de conflit prolongé, ce qui est le cas en Côte d'Ivoire –, une profonde méfiance entre les dirigeants ivoiriens continue d'entraver tout progrès dans le sens du règlement de la crise ivoirienne.

Nous estimons donc qu'il est d'une importance capitale que malgré les divergences existant entre eux, les dirigeants ivoiriens soient tout au moins unis derrière les trois propositions fondamentales que nous avons mentionnées, sans quoi il serait impossible de parvenir à un règlement pacifique et négocié de la crise ivoirienne.

Nous voudrions également soulever cette question car il apparaît clairement que le règlement pacifique en Côte d'Ivoire appelle la coopération et la participation de tous les dirigeants ivoiriens. Il est donc d'une importance cruciale que nous opérions sur la

base du principe et de la pratique de l'inclusion plutôt que de l'exclusion.

Ceci est particulièrement important étant donné que l'idéologie et la pratique de l'exclusion sont au cœur même de la crise ivoirienne. En conséquence, cette crise ne saurait être résolue sur la base de l'exclusion ou de la marginalisation de l'un ou de l'autre des acteurs dont la Côte d'Ivoire a besoin pour parvenir à un règlement durable.

Il va sans dire que ceci ne signifie pas que l'un quelconque des acteurs ait le droit d'entraver ou de freiner le progrès sur la voie d'un règlement. Il est donc essentiel que le Conseil de sécurité et l'Union africaine aient la possibilité d'imposer des sanctions effectives contre tout acteur qui pourrait agir délibérément pour refuser au peuple ivoirien son droit à la paix, à la démocratie et au développement.

Nous constatons avec satisfaction que le Conseil de sécurité est pleinement conscient des facteurs qui ont mené à la crise ivoirienne, y compris ceux que nous n'avons pas mentionnés. Néanmoins, nous devons insister sur le trait caractéristique de la Côte d'Ivoire aujourd'hui – à savoir qu'elle abrite de nombreux groupes nationaux africains, dont certains trouvent leur origine dans les pays voisins.

La pauvreté endémique rend inévitable que la lutte pour l'accès aux ressources et aux possibilités économiques soit un trait particulier de la politique africaine. La politique libérale mise en œuvre par la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance, combinée avec l'évolution de la région pendant la période coloniale, a eu pour effet qu'une population cosmopolite est apparue en Côte d'Ivoire.

En conséquence, une partie importante de cette population, sur plusieurs générations, est issue des pays voisins. Comme cela s'est produit en de nombreux autres pays ailleurs dans le monde, dans une situation de relative pénurie, des tensions xénophobes apparaissent. En Côte d'Ivoire, ceci a trouvé son expression dans le concept d'« ivoirité ».

Comme le sait le Conseil de sécurité, pour parvenir à un règlement fondamental et à long terme de la crise ivoirienne, il faut que la Côte d'Ivoire affronte avec succès tout un ensemble de problèmes, notamment les questions ayant trait à la nationalité, aux droits politiques, à la question foncière et à la coexistence dans une société multiculturelle, multiethnique et multireligieuse.

Tout cela signifie que le souci légitime d'affronter les problèmes immédiats qui pourraient révéler des problèmes plus fondamentaux ne devrait pas donner lieu à des solutions à court terme qui rendraient alors plus difficile la recherche de solutions aux problèmes de plus longue date et donc plus fondamentaux de la société ivoirienne.

Tant l'Union africaine que l'ONU ont l'obligation de poursuivre les efforts visant à résoudre la crise ivoirienne avec un esprit lucide et de résister à la tentation de trouver des solutions à court terme qui masquent les problèmes réels et créent donc les conditions d'une crise encore plus insoluble à l'avenir.

La médiation de l'Union africaine est soucieuse de toutes ces considérations et travaille sur la base du lien existant entre les intérêts à court et à long terme du peuple ivoirien. À cet égard, nous espérons sincèrement que l'ONU et tous ceux qui sont intéressés par l'avenir de la Côte d'Ivoire ne permettront pas une approche déséquilibrée des intérêts à court, moyen et long terme du peuple ivoirien.

Nous estimons que le Conseil de sécurité est en possession des rapports que la médiation de l'Union africaine a présentés au Président de l'Union africaine, en particulier le troisième rapport du 9 décembre 2004, qui traite de manière plus détaillée de certains points que j'ai soulevés.

Notre feuille de route est annexée au rapport. Nous poursuivons cette feuille de route avec les parties ivoiriennes comme la seule voie possible pour régler la crise ivoirienne.

Nous voudrions également profiter de l'occasion pour remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette feuille de route. Comme le Conseil de sécurité en est conscient, le Président Mbeki a demandé aux représentants de différentes institutions de se joindre à sa délégation quand il s'est rendu en Côte d'Ivoire en décembre dernier. En conséquence, sa délégation comprenait des représentants du Secrétaire général, de l'UA, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union européenne, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. La feuille de route dont nous avons fait mention a été établie conjointement par cette

délégation plutôt que par la seule médiation de l'Union africaine.

La médiation de l'Union africaine a été satisfaite de constater que les grandes institutions que nous venons de mentionner ont pu assumer conjointement la maîtrise du programme d'action issu de cinq journées de consultations détaillées avec les parties ivoiriennes.

Par-dessus tout, cela a confirmé l'importance des mécanismes de suivi prévus par les Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III et l'évidente nécessité pour la médiation de l'Union africaine de collaborer avec ces mécanismes.

Si le Conseil me le permet, nous passerons maintenant en revue les progrès et les problèmes que nous avons connus dans la mise en œuvre de la feuille de route – dont des exemplaires ont été distribués, croyons-nous, à tous les membres du Conseil. Mais d'abord, nous voudrions appeler l'attention du Conseil de sécurité sur certaines conclusions de principe.

De façon générale, la médiation de l'Union africaine est d'avis que des progrès importants ont été réalisés s'agissant de l'adoption de la législation prévue par l'Accord de Linas-Marcoussis. Nous présenterons un rapport à ce sujet.

Le texte constitutionnel de l'article 35 convenu à Linas-Marcoussis, qui se rapporte à la question des critères à remplir pour pouvoir se présenter à l'élection présidentielle, a été adopté par l'Assemblée nationale à une majorité encore plus grande que celle prescrite par la Constitution de la Côte d'Ivoire. Néanmoins, le processus d'amendement de la Constitution ivoirienne n'a pas été finalisé.

À cet égard, force est d'observer que la Constitution ivoirienne exige que tous les amendements relatifs aux questions touchant à l'élection du Président de la République soient approuvés par référendum. Il n'existe aucune disposition dans la Constitution ivoirienne qui soustrairait l'article 35 à cette nécessité.

Comme l'indique l'Accord d'Accra III, il est possible de passer outre les dispositions constitutionnelles concernant l'article 35, à condition que des circonstances exceptionnelles en Côte d'Ivoire rendent physiquement impossible de tenir un référendum.

La médiation de l'Union africaine considère qu'il est nécessaire d'obtenir l'avis collectif des dirigeants politiques ivoiriens pour parvenir au meilleur règlement possible de la question de l'article 35, dans l'intérêt tant immédiat qu'à long terme de la Côte d'Ivoire. La médiation de l'Union africaine prend donc les mesures nécessaires à cet égard.

Nous estimons également que le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) devrait commencer dès que les sites de regroupement et de rassemblement seront à même d'accueillir les membres des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et des Forces nouvelles. Une certaine préoccupation a été exprimée quant à la volonté d'entamer le processus de DDR, en particulier de la part des Forces nouvelles. La position de la médiation sur cette question est que nous devrions accepter la volonté exprimée par les Forces nouvelles de se rendre dans les sites de regroupement. Notre tâche est de nous assurer que les sites de DDR dans le nord sont prêts et nous indiquerons les progrès réalisés à cet égard.

Nous estimons que le Gouvernement de réconciliation nationale – la principale institution d'État responsable de l'application des diverses mesures transitoires conduisant aux élections présidentielles et parlementaires dans le courant de l'année – ne fonctionne toujours pas efficacement. Ceci est dû en partie au fait que les ministres des Forces nouvelles continuent de ne pas participer à ce gouvernement. Ils ont avancé des raisons de sécurité, que nous examinerons plus tard.

Différents problèmes persistent en ce qui concerne la situation politique générale, qui sapent le processus de paix en Côte d'Ivoire. Par exemple, ceci s'est manifesté lors d'inacceptables événements qui se sont récemment produits dans la partie occidentale du pays, quand un groupe armé du Sud a traversé la zone de confiance en violation du cessez-le-feu, ce qui a fait un certain nombre de victimes. La partie occidentale de la Côte d'Ivoire a une longue histoire de conflits qui pourrait être exploitée. Une attention soutenue devra être accordée à certaines des causes sous-jacentes du conflit. Les Forces nouvelles ont informé la médiation que de nouvelles attaques sont possibles contre ses positions, et la médiation a immédiatement communiqué cette information à l'ONUCI.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la médiation de l'UA et les parties ivoiriennes se sont engagées à tenir des élections présidentielles en octobre, comme prévu, en dépit de certaines questions techniques qui restent à régler. La médiation est donc prête à retenir le calendrier électoral que le Premier Ministre a établi et qui vise à s'assurer que les élections se tiendront comme prévu cette année.

Les Forces nouvelles et le groupement de partis d'opposition appelé le Groupe des Sept ont demandé à l'ONU de jouer un rôle plus important dans la tenue des élections. Le médiateur a soulevé cette question auprès du Président Gbagbo au cours de la visite de décembre 2004, et le Président Gbagbo a dit qu'il se féliciterait d'une telle assistance. Il reste donc à l'ONU d'indiquer comment un tel rôle pourrait être défini. Les parties ivoiriennes ont besoin d'assistance sous la forme d'idées et de propositions quant à ce qui est possible; elles ne sont pas en mesure de formuler des propositions concrètes par elles-mêmes. Le médiateur a transmis cette requête au Secrétariat de l'ONU et attend une réponse d'urgence.

La médiation de l'Union africaine se préoccupe également de voir prises des mesures pour assurer l'unité, la paix et la stabilité de la Côte d'Ivoire après l'achèvement de la phase de la période de transition devant aboutir aux élections présidentielle et législatives cette année. Néanmoins, la médiation est pleinement consciente de la réalité sur le terrain, qui est que, pour parvenir à une situation dans laquelle, après les élections, il sera possible de prendre des mesures pratiques en ce sens, il est d'une importance capitale que la feuille de route soit appliquée de façon adéquate et dans les délais pour que des élections crédibles puissent se tenir cette année, comme prévu.

Pour régler les problèmes en suspens en ce qui concerne la mise en œuvre de la feuille de route et pour veiller à ce que nous avancions vers une paix durable en Côte d'Ivoire, une réunion capitale entre le Président Mbeki et les principaux dirigeants politiques de Côte d'Ivoire va avoir lieu en Afrique du Sud dans six jours, le 3 avril 2005. La médiation de l'Union africaine aura l'honneur de faire rapport à l'Union africaine, au Conseil de sécurité de l'ONU et au peuple ivoirien au sujet du résultat de cette réunion extrêmement importante.

J'aimerais maintenant revenir sur certains points que j'ai évoqués précédemment.

Pour ce qui est du rapport législatif, les parties ont accepté que la médiation constitue une équipe de juristes chargée d'évaluer dans quelle mesure la législation adoptée est conforme aux termes de l'Accord de Linas-Marcoussis. La médiation a mis sur pied une équipe d'avocats du Burundi, du Rwanda et d'Afrique du Sud. Cette équipe s'est rendue en Côte d'Ivoire et a eu de nombreux contacts avec les parties ivoiriennes. L'équipe a ensuite remis ses conclusions au médiateur, qui les a acceptées. Une copie du rapport juridique figure en annexe du texte de mon exposé, à titre d'information pour les membres du Conseil de sécurité.

D'une façon générale, les conclusions de l'équipe juridique confirment que des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne cette partie des Accords. Même s'il y a eu des divergences entre les parties quant au choix de textes législatifs adéquats, ces divergences se rapportaient principalement à l'interprétation de l'Accord de Linas-Marcoussis plutôt qu'à une mauvaise volonté vis-à-vis de l'application des Accords. Dans certains domaines, l'Accord de Linas-Marcoussis n'est pas totalement conforme aux pratiques internationales en vigueur, par exemple sur la question de la composition d'une commission des droits de l'homme. Le mandat de l'équipe juridique, toutefois, ne consistait pas à chercher à améliorer Linas-Marcoussis ni à le rendre conforme aux pratiques internationales actuelles, mais à l'interpréter de façon très stricte.

Les conclusions de l'équipe juridique ont été présentées aux parties ivoiriennes et ont été dans l'ensemble bien accueillies. Certaines des parties ont signalé qu'elles souhaitent encore soulever des questions politiques découlant du rapport juridique.

Sur la question des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), peu de progrès ont été accomplis. Une plainte émanant des Forces nouvelles est que le Gouvernement de réconciliation nationale ne dispose d'aucun plan global pour la restructuration de la nouvelle force de défense en Côte d'Ivoire. La médiation a exhorté le Premier Ministre à veiller à ce qu'un tel plan global soit adopté par le Gouvernement. Le Premier Ministre a lancé un programme devant mener à cette adoption.

Les Forces nouvelles ont aussi indiqué qu'elles craignent d'être attaquées une fois qu'elles auront déplacé leurs forces au sein des sites de DDR.

Pour aider sur ce point, la médiation a proposé qu'un pays africain soit sollicité pour fournir des forces additionnelles à l'ONUCI en vue d'assurer la sécurité des sites de DDR des Forces nouvelles. Une telle force serait sous le contrôle de l'UNOCI mais serait déployée de façon à assurer la sécurité autour des sites des Forces nouvelles. Les Forces nouvelles ont assuré la médiation qu'elles sont prêtes à entamer le processus de DDR. Elles ont signalé qu'elles ont lancé un processus de sensibilisation d'un mois pour préparer leurs forces au programme de DDR. Le Secrétaire général des Forces nouvelles a affirmé qu'il a émis des instructions à cet effet.

La principale difficulté liée au programme de DDR est que les zones de regroupement dans le nord ne sont pas prêtes. La médiation a fait partie d'une équipe d'experts de l'ONUCI et de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion qui a mené des inspections de ces zones en vue de déterminer comment il sera possible d'accélérer la réhabilitation des sites dans le nord. Les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI), ont également indiqué qu'elles étaient prêtes à commencer le processus de DDR une fois que les préparatifs seront achevés.

En ce qui concerne le fonctionnement du Gouvernement de réconciliation nationale, nous devons signaler une fois de plus que celui-ci ne fonctionne pas correctement. Le principal problème dans ce domaine est, comme je l'ai signalé, que les ministres des Forces nouvelles ont exprimé des inquiétudes quant à leur sécurité à Abidjan. Certains experts en matière de sécurité sud-africains se sont récemment rendus en Côte d'Ivoire pour aider au règlement de ce problème. Ces experts ont préparé un plan de sécurité global qui sera présenté aux parties ivoiriennes au cours de la réunion prévue le 3 avril.

La médiation de l'Union africaine souhaite profiter de la présente séance du Conseil de sécurité pour remercier sincèrement le Conseil, et l'ONU dans son ensemble, de l'intérêt soutenu qu'ils manifestent à l'égard d'un règlement rapide de la crise ivoirienne. Nous demandons que le Conseil demeure saisi de cette question. Nous demandons aussi que le Conseil de sécurité soit prêt à prendre rapidement toutes les décisions qui pourraient s'avérer nécessaires pour habiliter l'UNOCI et le Représentant spécial du Secrétaire général à aider à assurer un règlement pacifique de la crise ivoirienne. Nous nous félicitons de la recommandation formulée par le Secrétaire général quant au déploiement d'urgence de 1 226 soldats supplémentaires.

Dans ce contexte, nous avons le privilège de prendre l'engagement solennel que l'Union africaine et sa médiation coopèreront pleinement avec le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et les autres institutions et personnels des Nations Unies pour aider d'urgence à l'instauration d'une paix durable en Côte d'Ivoire. Nous sommes également convaincus que, dans leurs actions, l'ONU et toutes ses institutions et agences respecteront et appuieront les peuples d'Afrique, représentés par l'Union africaine, dans leur recherche d'une solution africaine à ce problème éminemment africain qu'est la crise ivoirienne.

Nous en appelons donc au Conseil de sécurité pour qu'il coordonne sincèrement ses actions futures en Côte d'Ivoire avec l'Union africaine, dans l'intérêt d'une paix authentique, de la stabilité et du développement dans une Côte d'Ivoire unie. L'Union africaine comprend, respecte et appuie les responsabilités mondiales de l'ONU et du Conseil de sécurité sur différentes questions, y compris la question centrale de la paix et la sécurité internationales. L'Union est également fermement résolue à assumer ses propres responsabilités vis-à-vis de l'avenir de l'Afrique, et ainsi de l'élimination de toutes les menaces à la paix et la sécurité internationales émanant de notre continent.

Nous estimons que ces éléments fournissent une base solide pour des relations correctement structurées entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'Union africaine est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire en sorte que l'Afrique contribue à de tels résultats.

Nous tenons également à assurer les membres du Conseil de sécurité, à titre à la fois individuel et collectif, de la détermination sans réserves de l'Union africaine à aider à régler la crise ivoirienne dans le cadre des paramètres que nous avons indiqués dans la présente Déclaration. Nous attendons une coopération efficace entre l'ONU et l'Union africaine à cet égard.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité et le Secrétaire général, de l'occasion que vous avez fournie à la médiation de l'Union africaine en Côte d'Ivoire de prendre la parole devant cet organe. Nous

comprenons parfaitement qu'il reste de nombreux problèmes à surmonter. Mais, si nous nous attaquons aux problèmes majeurs et globaux, les autres problèmes pourront être traités plus efficacement. C'est pourquoi nous espérons pouvoir travailler en bien plus étroite collaboration avec le Conseil à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pahad des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays, le Brésil.

M. Motoc (Roumanie) : Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier d'avoir convoqué aujourd'hui cette réunion importante, qui sera en mesure, espérons-le, de tirer un signal d'alarme sur les risques majeurs posés par la crise politique qui perdure en Côte d'Ivoire. Je tiens à remercier aussi M. Doss pour la présentation du rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2005/186), le félicitant en même temps pour son impeccable conduite en tant que Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, ces derniers mois.

Je tiens à saluer chaleureusement S. E. M. Aziz Pahad, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud. Les membres du Conseil de sécurité et les membres de l'ONU en général ont effectivement attendu avec impatience des nouvelles concernant les efforts de médiation du Président Mbeki. Nous apprécions hautement l'engagement personnel du Président Mbeki, ainsi que son énergie et sa persévérance dans l'accomplissement de la difficile tâche qui lui a été confiée par l'Union africaine. Nous avons toute confiance dans ses capacités de contribuer à la résolution de la situation, et nous sommes prêts à le soutenir dans ses futurs efforts dans cette perspective.

Notre quête commune pour une solution politique à cette crise doit continuer vigoureusement. Nous attendons que tous les acteurs ivoiriens majeurs montrent, à l'occasion de la réunion de Pretoria, le 3 avril prochain, qu'ils comprennent pleinement la gravité de la situation et le besoin immédiat d'œuvrer pour une solution politique de compromis, dans le cadre du plan de paix esquissé par le Président Mbeki. En même temps, j'aimerais réitérer notre appréciation et tout notre soutien pour l'implication de l'Union africaine dans la crise ivoirienne. Nous sommes profondément persuadés de la valeur ajoutée d'une « gestion » africaine avancée de tels problèmes.

Nous avons déjà parcouru un long chemin depuis l'Accord de Linas-Marcoussis jusqu'au plan de paix actuel. Néanmoins, les signaux sur le terrain sont de plus en plus décourageants. À ce moment, il devrait être très clair que ce chemin représente la seule solution, en dehors de laquelle il ne reste que le retour aux violences, avec des effets incalculables pour l'unité et l'avenir du pays, ainsi que pour la stabilité de la sous-région tout entière.

Selon le plan initial, nous aurions déjà dû accomplir la phase du désarmement. Et au lieu de cela, l'incertitude subsiste sur la date même du commencement de ce processus. Le Gouvernement n'est pas encore fonctionnel et des structures étatiques parallèles sont établies au nord du pays, la criminalité monte et le manque de confiance entre les parties est plus grand que jamais. Le message impliqué dans la mobilisation des groupes de type milices ne concorde en aucune manière avec l'esprit du processus de paix.

Nous ne pouvons tolérer aucune attaque contre le personnel de l'ONU et la population civile. Tous ceux qui nourrissent les violences et empêchent la mise en œuvre des accords de paix doivent être tenus responsables. À notre avis, c'est le moment pour des actions plus fermes en ce sens, y compris au niveau du Conseil.

Nous avons été étonnés d'apprendre que les auteurs des attaques à Logoualé, arrêtés par l'ONUCI et remis aux autorités ivoiriennes, ont été libérés le lendemain. La culture très répandue de l'impunité favorise la perpétuation du climat général d'intolérance et de violence. Cette atmosphère est aussi alimentée par la propagande de la haine. Une fois de plus, les efforts pour la gestion et la maîtrise de ces situations s'avèrent insuffisants.

Je tiens à faire encore deux remarques concernant, d'une part, les élections et, d'autre part, le rôle de l'ONUCI.

Tout d'abord, dans le contexte des tensions politiques actuelles, le calendrier électoral semble en danger. Il est dès lors essentiel que les parties traitent les problèmes politiques majeurs encore en dispute avant la tenue des élections. À notre avis, l'idée d'un possible rôle accru de l'ONU dans le processus électoral doit être approfondie à la lumière des futures évolutions sur le terrain. Ensuite, l'ONUCI continuera de jouer un rôle important dans des circonstances

particulièrement complexes, marquées par de nombreux défis.

Nous désirons voir les forces des Nations Unies s'acquitter effectivement de leurs tâches, y compris de celles établies récemment par la résolution 1584 (2005). Et dans ce contexte, nous sommes prêts à soutenir le renforcement de l'ONUCI, conformément aux propositions avancées par le Secrétaire général. En tout cas, nous considérons qu'une analyse de son mandat général pourrait s'avérer très utile pour une meilleure compréhension de ses limites et pour son éventuel renforcement opérationnel.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Conseil de sécurité a maintes fois transmis son message concernant la Côte d'Ivoire, fermement et d'une manière très claire, à travers ses résolutions et déclarations. L'Union africaine, par la voix du Président Mbeki, a assumé la tâche de régler la crise de confiance entre les deux parties et de relancer le processus de paix. Il nous faut, cependant, obtenir la volonté des parties de travailler ensemble, de bonne foi, pour atteindre le même but, qui est celui de sauvegarder la stabilité et les perspectives de développement de la Côte d'Ivoire, dans l'intérêt commun de la sous-région et du continent africain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Roumanie pour les paroles aimables qu'il a adressées à mon pays, le Brésil.

M. Adechi (Bénin) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour l'initiative opportune que vous avez prise d'organiser la présente séance publique consacrée à la situation en Côte d'Ivoire.

Nous remercions M. Alan Doss pour la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2005/186) et nous souhaitons la bienvenue à M. Aziz Pahad, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République sud-africaine ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne. Nous lui savons particulièrement gré des informations fort édifiantes qu'il vient de nous fournir au sujet des derniers développements intervenus dans le cadre de la médiation de l'Union africaine, une nouvelle tentative de la communauté internationale pour mettre un terme à la crise que traverse la Côte d'Ivoire. Nous voudrions saisir cette occasion pour saluer les efforts déployés par l'Afrique du Sud pour amener la paix en Côte d'Ivoire.

La crise ivoirienne est une véritable tragédie. Le Secrétaire général nous l'a décrite avec force détails dans son dernier rapport, que vient de nous présenter M. Alan Doss. Alors que la situation va s'aggravant, les perspectives de paix s'éloignent avec les retards croissants qui s'observent dans la mise en œuvre des accords signés par les différents protagonistes de la crise ivoirienne.

La réunion de notre conseil ce jour est donc importante, car nous avons le sentiment que les protagonistes ont décidé de rester sourds aux nombreux appels et aux efforts multidimensionnels de la communauté internationale pour les aider à retrouver le chemin de la paix. À la concertation et au dialogue, la classe politique ivoirienne nous semble préférer, pour la poursuite de ses objectifs, la voie de la violence, de la provocation et de l'affrontement.

Alors que les échéances électorales approchent, de lourdes incertitudes pèsent sur l'avenir du pays. Nous partageons à cet égard l'analyse du Secrétaire général, surtout lorsqu'il dépeint le tableau aussi sombre qu'alarmant que présente actuellement la Côte d'Ivoire. Il est incontestable que le processus de paix se trouve aujourd'hui à une étape cruciale au regard des nombreux défis qui jalonnent le chemin d'un retour à la stabilité en Côte d'Ivoire.

Le premier et sans doute le plus pressant de ces défis est le rétablissement du dialogue entre les parties ivoiriennes. Le maintien du dialogue entre les parties ivoiriennes reste le tendon d'Achille du processus de transition. C'est pourquoi nous accueillons avec un grand intérêt l'annonce de la tenue prochaine d'une réunion à Pretoria entre les principaux protagonistes de la crise. Nous espérons qu'à cette occasion nous pourrons assister à une relance vigoureuse du processus de paix. Nous espérons que les parties y joueront un franc-jeu et, cette fois-ci, respecteront scrupuleusement les engagements auxquels elles auront souscrit pour ramener la paix en Côte d'Ivoire.

Le second défi tient à la sécurité. Nous sommes au plus haut point préoccupés non seulement par les recrutements irréguliers actuellement en cours, ainsi que par la mobilisation et l'armement des milices et autres groupes illégaux, mais aussi par la lourde hypothèque qui pèse de ce fait sur la quiétude des populations ivoiriennes et sur la sécurité dans l'ensemble de la sous-région.

Au regard des récents succès que l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a obtenus sur le terrain, il importe qu'elle continue à contrer les agissements des groupes armés illégaux par des actions énergiques et vigoureuses conduites en liaison avec la force Licorne. Il est également de la plus haute urgence d'accélérer à présent la mise en place de conditions matérielles pour le démarrage effectif du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Une fois engagées, les diverses activités de ce programme contribueront inévitablement à améliorer dans le pays les conditions de sécurité nécessaires à la création de bases stables et durables pour la relance économique.

Des mesures devraient être également envisagées à l'encontre de toutes les personnes qui commettraient ou encourageraient des violations des droits de l'homme ou protégeraient les auteurs de crimes commis dans ce contexte. L'effondrement du système judiciaire du pays et la désarticulation de la police nationale qui favorisent le règne de l'impunité constituent à nos yeux un sérieux problème à résoudre, bien que la solution ne semble guère évidente dans les conditions actuelles de partition de fait du pays.

Le rétablissement de la sécurité est également tributaire de la cessation de la campagne d'appel à la haine et à la violence orchestrée par certains médias. Nous saluons à cet égard, le travail important accompli par l'ONUCI à travers son bureau d'information et sa station de radio. Nous l'encourageons à poursuivre son action méritoire dans ce domaine.

Étant donné le niveau et le rythme de dégradation de la situation sur le terrain, étant donné les risques réels d'embrasement et les conséquences prévisibles pour la sous-région, nous sommes d'avis, avec le Secrétaire général, que le Conseil devrait envisager la possibilité d'une évaluation périodique de l'application des résolutions 1572 (2004) et 1584 (2005) afin de prendre les mesures qui s'imposent.

Le troisième défi réside dans l'organisation des élections. La tenue des élections dans les délais réglementaires demeure une donnée importante du processus de transition et les parties ivoiriennes doivent tout mettre en œuvre pour surmonter les tergiversations observées aussi bien dans la mise en place de la Commission électorale et des listes électorales, que dans la mise en adéquation de la législation électorale avec les Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III.

Au-delà ce ces trois défis majeurs, nous pensons que la situation humanitaire en Côte d'Ivoire, et surtout dans les régions septentrionales du pays sous le contrôle des Forces nouvelles, mérite une attention particulière. Nous voulons relayer ici l'appel lancé par le Secrétaire général à l'endroit des donateurs afin qu'ils mettent à disposition les ressources nécessaires pour la poursuite de l'assistance internationale aux 3 millions de personnes qui en ont besoin et pour une action plus efficace en faveur des 5 millions d'enfants de moins de 5 ans affectés par la crise.

Pour revenir à l'ONUCI, nous partageons entièrement l'avis émis par Mme Louise Fréchette, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies sur la situation délicate de l'Opération en Côte d'Ivoire. Elle a, à juste titre, souligné lors de sa récente visite à Abidjan, que les attentes des parties ivoiriennes dépassent de temps en temps les moyens dont dispose cette opération pour mettre en œuvre son mandat. En particulier, nous nous interrogeons sur ses capacités de réaction dans la perspective des échéances électorales attendues dans le pays, et qui apporteront leur surcroît de tensions. Il convient donc non seulement de proroger son mandat d'une année supplémentaire, mais aussi de lui apporter les ressources humaines et les moyens logistiques sollicités en sa faveur par le Secrétaire général afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat élargi au regard des nouvelles responsabilités que nous lui avons récemment confiées.

Notre conviction est que, au-delà de toutes les médiations, quels que puissent être les moyens mis au service la paix en Côte d'Ivoire par la communauté internationale et quelle que soit la détermination affichée par les médiateurs de la crise, il appartient en premier lieu aux Ivoiriens eux-mêmes de s'approprier le processus de paix et d'en assurer le succès à travers leur comportement au quotidien. Le Bénin soutient fermement le programme d'action de la médiation africaine, dont les séquences bien conçues nous paraissent à même de ramener l'espoir en Côte d'Ivoire.

Pour terminer, nous en appelons aux parties ivoiriennes afin qu'elles mettent à profit la rencontre de Pretoria pour renoncer définitivement à l'option suicidaire, à tous égards, d'une guerre interminable en

Côte d’Ivoire. Nous les exhortons à y sceller les compromis, difficiles peut-être, mais inévitables et nécessaires pour faire avancer le processus de paix. Nous avons le ferme espoir qu’elles y parviendront dans l’intérêt supérieur des populations de la Côte d’Ivoire.

M. Zhang Yishan (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite féliciter le Vice-Ministre des affaires étrangères de l’Afrique du Sud, M. Pahad, d’avoir entrepris un si long voyage afin d’informer le Conseil de sécurité de l’évolution de la situation en Côte d’Ivoire. La Chine se félicite vivement des efforts de médiation entrepris par le Président Mbeki au nom de l’Union africaine en vue d’accélérer le règlement de la question ivoirienne. Nous attendons avec intérêt les résultats positifs que devrait donner la réunion prévue au début du mois d’avril en Afrique du Sud. Nous saluons également les efforts déployés par M. Alan Doss, Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, et nous le remercions de son exposé. Nous nous félicitons également des efforts faits par le Secrétaire général lui-même, par l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI) et par la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) à cet égard.

La Chine a toujours suivi de près l’évolution de la situation en Côte d’Ivoire et espère sincèrement que la réunification du nord et du sud pourra se faire et que la paix et la stabilité seront rétablies aussi rapidement que possible. Nous sommes heureux que, grâce aux bons offices du Président Mbeki, la situation en Côte d’Ivoire a connu des changements positifs. Le Gouvernement ivoirien a pris les mesures nécessaires pour interdire la violence dans les rues et pour créer une atmosphère propice au dialogue. Nous nous félicitons de cette évolution.

Cependant, force est aussi de constater que le processus politique en cours en Côte d’Ivoire reste dans l’impasse et que les conditions de sécurité restent précaires. Pour sortir de cette impasse, il faut d’abord que toutes les parties ivoiriennes respectent les promesses qu’elles ont faites au Président Mbeki lors de sa visite en Côte d’Ivoire et fassent avancer le processus de paix conformément à la feuille de route approuvée par l’Union africaine. Les Accords de Linas-Marcoussis et d’Accra III, base d’une solution politique de la question ivoirienne, doivent être pleinement mis en œuvre. Et surtout, les parties ivoiriennes doivent rester fermement résolues à régler leurs différends par le dialogue. En même temps, la communauté internationale doit continuer à aider la Côte d’Ivoire.

Au cours de l’année écoulée, le Conseil de sécurité a adopté trois résolutions sur la Côte d’Ivoire, lesquelles ont joué un rôle positif en faveur du maintien de la paix et de la stabilité dans le pays et dans la sous-région. L’ONU devrait continuer à consolider sa coordination et sa coopération avec l’Union africaine, l’ONU, la CEDEAO et d’autres organisations sous-régionales, à travailler avec le Président Mbeki dans ses efforts de médiation au nom de l’Union africaine, et à appuyer le rôle de chef de file de l’Union africaine.

La Chine appuie dans son principe la recommandation faite par le Secrétaire général en faveur de la prorogation du mandat de l’ONUCI. La Chine est disposée à examiner, de concert avec les autres membres du Conseil, tout ce que cela implique.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Alan Doss de nous avoir présenté le dernier rapport du Secrétaire général. Ma délégation salue la présence parmi nous de M. Aziz Pahad, Vice-Ministre des affaires étrangères de l’Afrique du Sud, et se félicite qu’il soit venu présenter au Conseil un exposé sur la médiation entreprise par le Président Mbeki en Côte d’Ivoire au nom de l’Union africaine.

Plus de deux années se sont écoulées depuis que le conflit a éclaté en Côte d’Ivoire, en septembre 2002. Il faut saluer la rapidité avec laquelle la communauté internationale a réagi face à ce conflit. La sous-région de l’Afrique de l’Ouest, par le biais de son organisation régionale, la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), a rapidement déployé une force de maintien de la paix avec le plein appui politique de l’Union africaine. Des propositions de paix concrètes ont été négociées qui ont conduit à l’Accord de Linas-Marcoussis, qui a été revu et réaffirmé à Accra.

La réaction de l’ONU à la crise ivoirienne a été tout aussi diligente, à commencer par la résolution 1464 (2003) du 4 février 2003, qui avait fermement appuyé la mise en œuvre de l’Accord de Linas-Marcoussis. Le Conseil de sécurité est ensuite resté constamment saisi de la question de la crise ivoirienne.

Il est décevant de constater que les premières réactions déterminées et les efforts qui ont suivi pour mettre un terme à la crise n'ont pas, à ce jour, produit les résultats souhaités. L'accord de cessez-le-feu du 3 mai 2003 reste précaire. C'est ce qu'ont clairement démontré les événements du 28 février 2004 et la crise de novembre 2004, qui a vu la situation s'aggraver de façon dramatique. Ni l'Accord de Linas-Marcoussis ni celui d'Accra III n'a été pleinement mis en œuvre. C'est dans ce contexte alarmant qu'il faut examiner et jauger l'initiative du Président Mbeki. Tous ceux qui veulent la fin de la crise sont tenus de veiller au succès de l'initiative du Président Mbeki. C'est au premier chef aux protagonistes de la crise ivoirienne qu'il appartient de garantir le succès des efforts de paix du Président Mbeki.

Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport publié sous la cote S/2005/186, la communauté internationale ne peut se substituer à la volonté politique des dirigeants et du peuple ivoiriens pour faire avancer le processus de paix, en s'appuyant sur les différents mécanismes de paix existants et avec l'appui du Conseil de sécurité. En effet, il incombe aux dirigeants ivoiriens de trouver une issue à la crise actuelle, de prendre les décisions difficiles et de faire les compromis novateurs qui s'imposent de toute urgence. Ils ne peuvent revenir sur ce qui a été convenu. Ils sont tenus d'honorer leurs engagements et de respecter la Constitution. L'initiative entreprise par le Président Mbeki au nom de l'Union africaine offre aux parties concernées une nouvelle occasion de réfléchir et de s'engager dans la dernière ligne droite menant à un règlement pacifique.

L'initiative du Président Mbeki bénéficie du soutien de toutes les forces politiques de la Côte d'Ivoire. C'est ainsi que les choses apparaissent. Elle bénéficie également de l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes réunis ici pour examiner l'initiative du Président Mbeki et débattre de la façon de restaurer la confiance réciproque entre les parties et de faire avancer le processus de paix. Plus précisément, nous sommes réunis ici pour étudier la façon de sortir de l'impasse à propos du programme législatif; du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion; de la réinstallation de l'administration publique partout dans le pays; et de la tenue d'élections libres et régulières suivant les critères antérieurement convenus.

Les propositions du Président Mbeki sont utiles et novatrices en ce qu'elles créeront une atmosphère propice à débloquer la situation. Nous devrions lui apporter tout l'appui et toute la coopération dont il a besoin. Nous espérons vivement que la réunion prévue en Afrique du Sud au début du mois prochain donnera des résultats positifs. L'une des tâches les plus ardues à accomplir pour soutenir l'initiative du Président Mbeki consiste à proposer les incitations appropriées pour préserver l'atmosphère de compromis qui prévaut actuellement sur la scène politique et pour avancer vers une participation de toutes les parties au nouvel ordre politique. Le Conseil de sécurité devrait travailler aux côtés du Président Mbeki afin d'identifier et d'appliquer un ensemble adéquat de mesures incitatrices et autres en application des résolutions antérieures du Conseil de sécurité.

Pour terminer, il convient de souligner que les initiatives politiques que nous saluons ne sauraient aller loin si la situation en matière de sécurité ne s'améliore pas en Côte d'Ivoire. Ma délégation appuie vivement la requête que le Secrétaire général a adressée au Conseil lui demandant d'approuver l'octroi de ressources militaires, policières et civiles supplémentaires, tel que proposé dans son troisième rapport intermédiaire sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). En outre, nous souscrivons à la recommandation de proroger le mandat de l'ONUCI pour une nouvelle période de 12 mois jusqu'au 4 avril 2006.

M. Holliday (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Vice-Ministre des affaires étrangères Aziz Pahad du travail qu'il accomplit et de l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui. Nous remercions également M. Alan Doss de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2005/186) et de son action en Côte d'Ivoire.

Nous nous félicitons du dernier rapport intermédiaire du Secrétaire général. Nous sommes en train de l'étudier avec soin. Nous voudrions féliciter le Président Thabo Mbeki de ses efforts de médiation entre les parties de Côte d'Ivoire, ainsi que l'Union africaine de ses activités visant à résoudre la crise.

Nous demandons à toutes les parties ivoiriennes de respecter les engagements pris aux termes de l'Accord de Linas-Marcoussis, lequel a plusieurs fois

été remis en question au cours de l'année écoulée. Nous exhortons tout particulièrement les parties à manifester un attachement réel à la paix et à la réconciliation lors des pourparlers qui se tiendront à Pretoria au début du mois d'avril.

Nous restons préoccupés par la situation humanitaire et, évidemment, pour la population vulnérable qui pâtit du conflit.

En examinant le dernier rapport en date du Secrétaire général, nous nous intéressons bien évidemment à tous les aspects du problème. Nous continuons de nous interroger sur l'utilité de renforcer le mandat actuel de la force de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), compte tenu de l'absence de volonté politique de faire avancer le processus de paix, que les parties ont jusqu'à présent manifestée. En revanche, nous croyons réellement que de tels progrès sont absolument cruciaux et que l'ONUCI devrait envisager de recourir à tous les outils à sa disposition.

Enfin, nous engageons toutes les parties à faire reculer la violence, à limiter les discours non constructifs et à renouveler leur engagement en faveur de l'état de droit. Je voudrais également féliciter la mission en Côte d'Ivoire de ce qu'elle a accompli pour régler le problème de l'exploitation et de la violence sexuelles. Nous avons hâte de travailler au côté de nos collègues du Conseil autour de cette question cruciale.

M. de La Sablière (France) : Je souhaite à mon tour remercier M. Alan Doss de l'exposé qu'il vient de nous faire sur la situation en Côte d'Ivoire. Je tiens aussi à remercier le Ministre Aziz Pahad et Mme Mojanku Gumbi d'être aujourd'hui parmi nous. Leur présence à New York revêt une importance toute particulière pour ma délégation et, je pense, pour l'ensemble des membres du Conseil de sécurité. Elle est importante pour une raison simple et fondamentale, c'est que la communauté internationale fonde beaucoup d'espoirs dans les efforts de l'Afrique du Sud et dans l'engagement personnel du Président Thabo Mbeki pour sortir la Côte d'Ivoire de la crise profonde où elle se trouve.

La crise en Côte d'Ivoire est en effet préoccupante parce que les enjeux sont considérables pour la Côte d'Ivoire en premier lieu et pour les Ivoiriens. Voilà deux ans que ce pays est divisé, déstructuré et qu'il s'appauvrit un peu plus jour après jour. Cela ne peut pas indéfiniment durer. Les enjeux sont aussi considérables pour la région ouest-africaine. Cela a souvent été dit autour de la table du Conseil et chacun ici, je crois, en est très profondément convaincu : si la Côte d'Ivoire s'effondre, c'est toute la région qui pourrait être durablement et gravement déstabilisée.

Enfin, il nous semble qu'il y a également un enjeu pour le continent africain et qu'à l'heure où l'Afrique s'organise et prend en main son destin, la persistance d'une crise grave dans un grand pays du continent, pays qui était perçu pendant des années dans l'Ouest de l'Afrique comme étant le pays qui réussissait son développement, n'est pas acceptable.

Pourtant, il faut malheureusement constater qu'en dépit des efforts remarquables du Président Mbeki, la Côte d'Ivoire est encore très loin d'avoir retrouvé le chemin de la réconciliation. Que constate-t-on? On constate, premièrement, que les parties ivoiriennes n'ont pas abandonné l'option militaire. Les événements très graves de Logoualé, le 28 février dernier, l'ont montré et cela n'est pas acceptable.

Les parties ivoiriennes doivent savoir que la communauté internationale ne tolérera jamais le règlement de la crise par les armes, qui ne serait d'ailleurs pas un règlement durable, et qu'elle veillera au respect de l'embargo sur les armes, conformément aux résolutions 1572 (2004) et 1584 (2005) de notre Conseil. J'ajoute que dans un tel contexte, le renforcement des effectifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) nous paraît indispensable et urgent.

Deuxièmement, les campagnes de haine et de désinformation se poursuivent dans les médias ivoiriens. Cela aussi ne peut pas être toléré car on sait bien les conséquences désastreuses que ces campagnes peuvent avoir.

Troisièmement, la situation politique reste dans une impasse et aucun progrès majeur significatif n'a été enregistré s'agissant des éléments clefs du processus de réconciliation définis à Linas-Marcoussis. C'est à dire que le cantonnement des forces en présence et le désarmement des Forces nouvelles n'a pas commencé; que les milices ne sont toujours pas démantelées – et on voit bien aujourd'hui qu'elles sont armées et qu'elles font peser une menace très lourde sur la stabilité du pays, à Abidjan et partout ailleurs; enfin, que l'article 35 de la Constitution n'a toujours pas été révisé.

Ces blocages doivent être levés car aujourd'hui, le temps est compté. Tout doit être fait pour tenir les échéances électorales dans les délais prévus : c'est en octobre prochain, dans sept mois, et il y a donc urgence, car la tenue d'élections libres, ouvertes et transparentes est l'unique solution à la crise. Je dois dire que si les élections ne pouvaient se tenir en octobre comme prévu, la Côte d'Ivoire entrerait dans l'inconnu, dans une ère de tous les dangers.

Dans ce contexte, la France considère que les efforts du Président Mbeki sont absolument vitaux. Je saisis l'occasion de la présence de M. Pahad pour le redire avec force : la France appuie pleinement les efforts de médiation engagés par le Président Mbeki au nom de l'Union africaine. Nous savons que sa tâche n'est pas facile, mais il doit réussir. Les discussions qui s'ouvriront autour de lui dans quelques jours à Pretoria sont cruciales. Nous formons le vœu qu'elles permettront de relancer la dynamique de la paix en Côte d'Ivoire. Pour cela, toutes les parties ivoiriennes devront faire preuve de responsabilité et, comme le Conseil l'a souvent dit, les engagements qu'elles pourraient prendre devant le Président Mbeki devront être tenus et la communauté internationale devra y veiller.

Le dernier point que je voulais soulever est celui du réexamen par le Conseil de sécurité, dans les prochains jours, du mandat de l'ONUCI et de la force Licorne. Le débat qui va s'ouvrir et les décisions qui seront prises par le Conseil seront déterminants. Le Conseil devra travailler en étroite coopération avec l'Afrique du Sud, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

C'est la raison pour laquelle il est essentiel que le Conseil soit particulièrement attentif à la médiation africaine, qu'il l'entende et dispose de ses analyses et de ses recommandations. Le mandat des forces impartiales s'achèvera le 4 avril, au moment où se tiendront les discussions à Pretoria entre le Président Mbeki et les parties ivoiriennes. Or, notre Conseil aura besoin, pour ses travaux, de connaître les résultats de cette réunion et l'analyse du Président Mbeki. En conséquence, ma délégation propose de renouveler, dans un premier temps, le mandat des forces impartiales pour un mois, jusqu'au 4 mai. Cela donnera au Conseil le temps nécessaire à ses travaux et nous aurons ainsi le rapport du Président Mbeki sur les discussions qui auront lieu à Pretoria.

À un mois de cette échéance du 4 mai et à sept mois des élections, je ne peux que souligner, une fois encore, à quel point la situation en Côte d'Ivoire est préoccupante. Une absence de percée dans les prochains jours pour la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis serait grave. Encore une fois, c'est la raison pour laquelle nous comptons sur le Président Mbeki pour obtenir cette percée; et le Conseil de sécurité est là pour l'aider.

Pour terminer, je soulignerai que la France a toujours agi conformément au mandat que le Conseil de sécurité lui a donné. Si le Conseil, à l'écoute des Africains, le souhaite, elle continuera d'assumer cette responsabilité.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais d'abord saluer la présence parmi nous du Secrétaire général. Je voudrais ensuite souhaiter la bienvenue à M. Aziz Pahad, Vice-ministre des Affaires étrangères d'Afrique du Sud et le remercier très sincèrement de l'excellent exposé qu'il vient de faire sur les résultats de la médiation du Président Mbeki au nom de l'Union africaine dans la crise ivoirienne.

Je tiens, au nom de l'Algérie, à rendre hommage à l'Afrique du Sud et à l'investissement personnel du Président Mbeki et aux efforts inlassables qu'il déploie pour sortir le processus de paix de l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement et à l'assurer de notre soutien. Je voudrais, enfin, remercier M. Alan Doss de sa présentation.

L'Algérie souhaite vivement que les acteurs politiques ivoiriens saisissent le rendez-vous des 3 et 4 avril prochain pour amorcer une reprise sérieuse du processus politique. La situation dérive dangereusement en Côte d'Ivoire. Il importe, par conséquent, que toutes les parties assument leurs responsabilités, le salut du pays devant pouvoir l'emporter sur les calculs étroits et les ambitions personnelles.

Il est important que les protagonistes de la crise prennent conscience que la communauté internationale est en train de perdre patience face aux tergiversations injustifiées et aux engagements non tenus. Dans son plan d'action, le Président Mbeki a consenti un effort considérable pour répondre aux préoccupations objectives des uns et des autres. Il a, à juste titre, fait du rétablissement de la confiance entre les parties une condition sine qua non de la reprise du processus de paix. L'Union africaine et le Président Mbeki ont, avec

raison, demandé et obtenu que le Conseil de sécurité donne une chance supplémentaire au dialogue et à la concertation en acceptant de suspendre la mise en œuvre des mesures prévues dans sa résolution 1572 (2004).

Force est de reconnaître, cependant, que les parties ne semblent pas avoir résolument opté pour l'apaisement et la conciliation, loin s'en faut. La communauté internationale attend d'elles qu'elles fassent des efforts supplémentaires en acceptant de faire mutuellement des concessions.

Par ailleurs, tout doit être fait pour que les élections se déroulent à la date prévue et il importe, pour ce faire, que les parties prennent des initiatives afin de donner au pays une visibilité et au peuple ivoirien une perspective rassurante. Le pire des scénarios – car je ne peux ni ne veux en imaginer encore d'autres – serait que le pays aborde l'échéance d'octobre dans un contexte de blocage politique. Pour éviter cela, les Forces nouvelles doivent pouvoir reprendre leur place sans délai au sein du Gouvernement de réconciliation nationale et commencer le désarmement. Les autorités ivoiriennes doivent, pour leur part, consentir à trouver une solution à l'article 35 et à faire en sorte que les réformes législatives contribuent réellement à extirper les racines de la crise.

L'évolution de la crise ivoirienne a une incidence directe sur la situation de l'ONUCI. C'est que les conditions qui ont présidé à la conception de son mandat et de sa composante ont beaucoup changé. La Mission a été conçue au départ pour accompagner les Ivoiriens dans la mise en oeuvre du compromis politique qu'elles ont signé à Linas Marcoussis et réaffirmé à Accra. L'ONUCI devait donc servir de garant de la bonne application des accords conclus notamment en ce qui concerne les aspects les plus sensibles tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), la réunification du pays et la tenue d'élections crédibles, ouvertes et transparentes.

Cependant, par la force des choses, mais aussi, par la volonté du Conseil, son mandat et ses règles d'engagement ont subi des modifications. L'ONUCI consacre désormais l'essentiel de ses efforts au traitement des symptômes de la crise qui, avec la persistance de l'impasse du processus de paix, s'aggravent de jour en jour. L'ONUCI est devenue une force de stabilisation. Elle a été amenée à accomplir des tâches pour lesquelles elle n'est pas forcément préparée. Le rapport du Secrétaire général fait une description de situations auxquelles l'ONUCI est confrontée notamment dans le nord du pays et dans la zone de confiance. Ces problèmes méritent d'être examinés soigneusement par le Conseil de sécurité à l'occasion du prochain examen du mandat de la Mission. En procédant à cet examen, l'on doit garder à l'esprit que la pression sur les moyens de l'ONUCI ira en augmentant. Avec l'approche des élections d'octobre, les responsabilités de la mission s'accroîtront indépendamment de l'évolution de la situation politique en Côte d'Ivoire.

S'il y a, en effet, une chose que la communauté internationale ne souhaite pas voir se produire, c'est que l'ONUCI reste passive et impuissante face à une éventuelle détérioration de la situation. C'est dire que le renforcement de ses moyens et, éventuellement, une adaptation de son mandat paraissent plus que jamais indispensables.

Pour terminer, ma délégation souhaite réitérer son plein appui à la médiation du Président Mbeki, et attend avec grand intérêt l'évaluation qu'il fera après le rendez-vous de Pretoria d'avril prochain.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Nous voudrions vous exprimer nos remerciements, Monsieur le Président, pour avoir tenu la présente séance publique aujourd'hui. Nous voudrions également remercier le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. Aziz Pahad, de sa déclaration, dans laquelle il nous a dressé un bilan révélateur de la situation en Côte d'Ivoire sous l'angle des efforts déployés par l'Union africaine pour mettre en œuvre le plan de paix. Nous remercions également le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, M. Alan Doss, de son exposé riche d'informations. Nous saluons la présence du Secrétaire général.

Nous partageons la profonde préoccupation face à l'impasse actuelle du processus politique en Côte d'Ivoire, où, aux termes du paragraphe 81 du rapport du Secrétaire général (S/2005/186), « Il existe un réel danger de voir la situation devenir incontrôlable, cette évolution pouvant entraîner des conséquences incalculables pour la population ivoirienne et la sous-région dans son ensemble ».

Malheureusement, la ferme volonté d'arriver à un règlement négocié semble cruellement faire défaut aux

parties ivoiriennes. Les attaques à Logoualé en février dernier, par exemple, ont montré à quel point la situation est précaire et la facilité avec laquelle elle peut dégénérer en quelque chose de beaucoup plus grave. La façon dont les jeunes armés impliqués dans les attaques ont été traités par la suite jette un doute sérieux sur la volonté politique des parties ivoiriennes de faire avancer le processus de paix.

Dans ces circonstances difficiles, les efforts de l'Union africaine (UA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), même s'ils n'ont pas encore donné de résultats tangibles, deviennent d'autant plus importants, et nous appuyons fermement leur engagement constant, en particulier l'effort de médiation du Président Mbeki, qui est une claire manifestation du contrôle exercé par les Africains dans l'instauration de la paix en Côte d'Ivoire. Ces initiatives africaines doivent être encouragées et devraient être appuyées par des mesures pertinentes du système des Nations Unies et par les décisions du Conseil de sécurité. À cet égard, je voudrais mettre en lumière trois aspects.

En premier lieu, nous espérons que l'effort de médiation du Président Mbeki sera intensifié dans les prochaines semaines, comme l'a expliqué le Vice-Ministre des affaires étrangères Pahad dans son intervention d'aujourd'hui. Il importe également que le Conseil reste informé par l'UA et l'équipe du Président Mbeki de la façon dont ils apprécient l'évolution de la situation et de ce qu'ils attendent de l'ONU et du Conseil de sécurité pour faire avancer le processus de paix en Côte d'Ivoire. À cette fin, il est d'une importance critique de renforcer l'échange d'informations et les efforts de coordination et de coopération entre l'UA, l'équipe du Président Mbeki et l'ONU sur le terrain.

Deuxièmement, toutes les parties ivoiriennes doivent être pleinement conscientes du fait que tout manque de coopération dans la facilitation des efforts du Président Mbeki les mettra sous le coup du régime de sanctions conformément à la résolution 1572 (2004). Ni les violations des droits de l'homme, ni les actes de provocation ni les attaques contre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et l'opération Licorne ni l'incitation à la haine ne devraient être autorisés à se poursuivre. Si l'obstruction actuelle au processus de paix persiste, le Conseil de sécurité devra montrer sa détermination, en consultation avec l'UA, d'imposer immédiatement des sanctions contre les responsables de ce sabotage. La communauté internationale ferait ainsi clairement savoir aux parties ivoiriennes que tout sabotage du processus de paix ne sera pas toléré.

Troisièmement, nous nous félicitons vivement de l'effort déployé par l'ONUCI et l'opération Licorne pour assurer la sécurité et la stabilité dans le contexte de la situation précaire en Côte d'Ivoire, et nous reconnaissons que l'ONUCI joue un rôle de plus en plus important en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, nous estimons que, compte tenu du degré d'interdépendance entre les situations de conflit dans la région de l'Afrique de l'Ouest, il conviendrait d'examiner les concepts opérationnels des différentes missions de paix des Nations Unies déployées en Afrique de l'Ouest afin d'encourager des synergies entre les missions en vue de leur fonctionnement opérationnel souple et efficace. À cet égard, nous avons relevé avec intérêt les observations formulées dans le rapport du Secrétaire général publié en mars sur la coopération entre les missions de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest. Nous voudrions encourager un examen plus approfondi de cette idée.

S'agissant du niveau approprié des effectifs de l'ONUCI, nous attendons avec intérêt la poursuite des débats au Conseil, y compris sur la façon dont nous pouvons utiliser au mieux les avoirs et les ressources des opérations de maintien de la paix disponibles dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest tout entière.

La ferme détermination et l'engagement résolu des parties concernées sont essentiels. Sans eux, ni les initiatives en faveur du processus de paix ni la présence de l'opération de maintien de la paix n'aboutiront à un règlement durable du problème. Tandis que le processus de paix et de réconciliation se trouve dans l'impasse, la situation socioéconomique et humanitaire du pays continue de se détériorer, ce qui a une incidence directe sur la population de la Côte d'Ivoire. L'ONU et les autres opérations internationales de secours humanitaire doivent être appuyées. Maintenant, plus que jamais, le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent envisager sérieusement de prendre des mesures pour raviver l'attachement de toutes les parties ivoiriennes au processus de paix.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la participation du Secrétaire

général à la présente séance du Conseil de sécurité aujourd'hui. Nous sommes reconnaissants à M. Pahad et à M. Doss des efforts qu'ils ont déployés pour résoudre la crise dans la République de Côte d'Ivoire, et nous les remercions de leurs contributions à la présente séance.

La délégation russe est profondément préoccupée par la précarité de la situation en Côte d'Ivoire et par le manque de progrès persistant dans la recherche d'un règlement là-bas. En dépit des efforts de médiation exceptionnels, méritoires et vigoureux du Président Mbeki de l'Afrique du Sud, le processus de paix ivoirien reste dans l'impasse et les parties continuent de manifester une grande méfiance les unes envers les autres.

La stagnation politique présente le risque que les hostilités puissent reprendre à la suite d'un nouvel incident armé. On redoute de plus en plus que l'impasse qui subsiste ne ruine les chances de tenir en temps voulu des élections présidentielles et parlementaires en Côte d'Ivoire. Tout doit être tenté pour que ces élections se tiennent à la date prévue, car tout report aurait les plus graves conséquences. Le pays et les institutions de l'État pourraient se retrouver en dehors de l'état de droit, et l'ordre constitutionnel lui-même serait menacé. L'évolution de plus en plus négative de l'économie et la poursuite de la détérioration de la situation sociale et humanitaire constituent d'autres sujets de préoccupation.

Même si l'assistance extérieure est essentielle pour tout règlement de la crise ivoirienne, l'entière responsabilité de la recherche d'une issue à cette crise revient aux Ivoiriens eux-mêmes. Nous appelons les parties ivoiriennes à faire montre de volonté politique et à commencer sans plus tarder à s'acquitter de leurs obligations au titre de la feuille de route Mbeki. Il faut aussi que soient rapidement mises en oeuvre des mesures visant à préparer les élections, à régler les divergences quant aux lois adoptées dans la cadre de la réforme législative, à adopter une version corrigée de l'article 35 de la Constitution, qui fixe les conditions à remplir par les candidats à la présidence, et à lancer le processus de désarmement.

La situation en Côte d'Ivoire est complexe et lourde du risque d'une nouvelle aggravation. Elle appelle une plus grande efficacité et davantage de coordination dans les efforts internationaux pour faire avancer le processus de paix dans le pays. Nous notons que les pays voisins pourraient jouer un rôle particulier en ce sens.

Nous partageons l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général face à la recrudescence des incitations à la haine et à la violence dans les médias et aux fréquentes menaces proférées contre les soldats de la paix de l'ONU et français. Les parties en Côte d'Ivoire doivent immédiatement mettre fin à ces pratiques inadmissibles.

La complexité de la situation en matière de sécurité et la nouvelle tâche que représente la surveillance du respect de l'embargo sur les armes compliquent clairement le travail de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et lui permettent difficilement de s'acquitter efficacement de son mandat avec ses ressources actuelles. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel l'ONUCI doit être renforcée et son mandat doit être prorogé d'une année, jusqu'au 4 avril 2006.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente réunion, consacrée à un pays qui traverse une situation particulière, comme l'a exprimé le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, M. Alan Doss, que nous remercions de son exposé présentant le quatrième rapport. Nous remercions également le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. Aziz Pahad, de son exposé et des efforts que déploie son pays pour trouver une solution en Côte d'Ivoire.

Dans ce contexte, la situation globale en Côte d'Ivoire ne semble pas être des meilleures. Il existe une situation de partition de fait du pays. Le cessez-le-feu a récemment été violé, le 28 février, par 100 éléments armés qui ont attaqué les Forces nouvelles à Logoualé. Les ministres des Forces nouvelles ne participent pas au Gouvernement de transition. Il y a une absence d'accord sur la procédure à suivre pour amender l'article 35 de la Constitution relatif aux conditions d'éligibilité des candidats à la présidence. Le report du lancement du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des Forces nouvelles; le recrutement irrégulier de troupes par les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI); et le retard dans la mise en œuvre des réformes nécessaires pour rendre possible la tenue des élections prévues pour le mois d'octobre prochain complètent la

description réelle de ce qui se passe en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi nous sommes très préoccupés quant à la poursuite du processus de paix.

La communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ne peuvent se substituer à l'indispensable présence d'une véritable volonté politique des parties de respecter l'esprit et la lettre des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III. Pour cette raison, nous exhortons ces parties à mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour inverser cette tendance à l'escalade des tensions. Comme l'ont signalé l'Union africaine et le Secrétaire général dans son rapport, ces mesures peuvent se résumer de la façon suivante : créer un climat de paix et de confiance entre les parties; mettre en œuvre les réformes législatives et constitutionnelles prévues dans l'Accord de Linas-Marcoussis; garantir le fonctionnement du Gouvernement de transition au complet; lancer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pour toutes les milices; faciliter le rétablissement de l'autorité du gouvernement national dans tout le territoire du pays; respecter les délais prévus pour la tenue d'élections; restructurer la Police nationale et la Gendarmerie du pays; et fournir les services publics essentiels sur la totalité du territoire.

Ma délégation souhaite réaffirmer qu'elle appuie pleinement les efforts de médiation du Président sud-africain Mbeki, déployés au nom de l'Union africaine, ainsi que ceux de la CEDEAO, pour tenter de réactiver le processus de paix en Côte d'Ivoire. À ce sujet, il nous semble important que le Conseil de sécurité reçoive une mise à jour régulière sur l'évolution du processus de médiation et les étapes futures prévues pour son avancement.

Dans ce contexte, nous pensons que la réunion qui doit se tenir à Pretoria début avril peut représenter un pas important dans la recherche d'une solution politique pour le pays et la région. De même, nous souhaitons affirmer qu'il faut commencer à appliquer les mesures de sanctions individuelles prévues dans la résolution 1572 (2004) à l'encontre des personnes qui font obstacle à l'application des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III, comme de celles qui commettent d'autres délits ou violations des droits de l'homme dans ce pays.

Enfin, il ressort du rapport du Secrétaire général que l'ONUCI – qui s'est montrée à la hauteur de la situation et s'est acquittée de son mandat même dans des situations difficiles – a encore besoin d'appui, surtout si l'on considère qu'elle a souvent manqué des ressources nécessaires à l'exécution de sa mission. Pour toutes ces raisons, nous recommandons que la Force puisse poursuivre ses travaux et nous appuyons la prorogation du mandat de l'ONUCI pour une durée de 12 mois.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence du Secrétaire général et à exprimer notre gratitude pour son récent rapport très riche en informations sur la situation en Côte d'Ivoire (S/2005/186). Nos remerciements vont également à M. Alan Doss pour la clarté de son exposé.

Nous aimerions aussi exprimer nos remerciements au Président de l'Afrique du Sud, M. Mbeki, pour ses efforts inlassables afin de ramener la paix dans un pays qui a longtemps été un exemple de paix et de prospérité dans la région. Nous aimerions également remercier M. Aziz Pahad d'avoir pris le temps de venir à New York pour informer les membres du Conseil de sécurité.

L'observation du Secrétaire général selon laquelle la situation en matière de sécurité reste précaire nous préoccupe tous très profondément. Encore plus inquiétante est sa mise en garde selon laquelle si l'armement et les activités des milices ne sont pas contrôlés, il existe un réel danger de voir la situation devenir incontrôlable, cette situation pouvant entraîner des conséquences incalculables pour la population ivoirienne et la sous-région dans son ensemble.

Il est regrettable qu'en dépit des efforts louables du Président Mbeki, au nom de l'Union africaine, pour faire progresser le plan d'action convenu par les parties ivoiriennes en décembre 2004, des propositions importantes figurant dans le plan n'aient pas encore été mises en œuvre. Malheureusement, les progrès sont limités et le pays demeure divisé. Les parties ivoiriennes, particulièrement celles qui contrôlent les milices, devraient faire preuve de retenue et tenir leurs chefs responsables des attaques qu'ils mènent contre la population civile et le personnel de maintien de la paix.

L'application des résolutions 1572 (2004) et 1584 (2005) est de la plus haute importance pour l'amélioration de la situation en matière de sécurité dans le pays.

Nous remercions l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et les forces de l'opération Licorne de leurs efforts pour faire respecter l'embargo sur les armes. Vu l'absence de progrès dans le processus de paix, nous souscrivons pleinement à la suggestion du Secrétaire général de renforcer la capacité de l'ONUCI et de lui procurer des ressources supplémentaires afin qu'elle puisse s'acquitter plus efficacement de son mandat difficile.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour rappeler que l'embargo sur les armes est une obligation contraignante pour tous les États Membres. Cette obligation concerne en particulier les pays de la région. À cet égard, en ma qualité de Président du Comité créé en vertu du paragraphe 14 de la résolution 1572 (2004), je souhaiterais lancer un appel à tous les États Membres de la région qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils présentent au Comité les informations pertinentes concernant les mesures qu'ils ont prises au niveau national pour l'application stricte de l'embargo sur les armes.

La communauté internationale suit de très près la situation en Côte d'Ivoire. Elle serait extrêmement satisfaite de voir la situation s'améliorer très prochainement, et le pays retrouver la paix et la stabilité. Si la situation restait instable, il n'y aurait plus d'autre possibilité que de passer à la pleine mise en œuvre de la résolution 1572 (2004) à l'encontre de ceux qui font obstacle au processus de paix et qui commettent des violations des droits de l'homme.

Le grave incident récent de Logoualé montre à quel point la situation en matière de sécurité est précaire et la facilité avec laquelle la violence pourrait encore s'intensifier. Par conséquent, nous lançons à toutes les parties concernées, et en particulier aux dirigeants ivoiriens, un appel à faire face à leurs responsabilités et à appliquer les termes du processus de paix et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La prochaine réunion, prévue pour avril à Pretoria, leur offrira une nouvelle occasion, qu'ils devraient saisir, de ramener la paix dans leur pays.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence brésilienne d'avoir convoqué cette importante séance pour examiner la situation en Côte d'Ivoire. La présence du Secrétaire général en personne, cet après-midi, souligne l'importance que revêt la crise en Côte d'Ivoire. Nous nous félicitons de l'exposé détaillé présenté par le Vice-Ministre des affaires étrangères Aziz Pahad et remercions M. Alan Doss, Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2005/186).

Les Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III ont montré des signes encourageants, à savoir qu'un règlement pacifique de la situation en Côte d'Ivoire pouvait aboutir. Cependant, des événements se sont produits, en particulier les attaques de novembre 2004, qui ont interrompu l'élan positif de ces Accords. Le processus de paix connaît toujours de graves revers. La mise en œuvre des engagements pris par les parties a été retardée. Il reste encore aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) à engager. Et la menace que représente l'insécurité continue de s'accroître du fait que les deux parties au conflit continuent de violer le cessez-le-feu. Pendant ce temps, la situation économique ne cesse de se détériorer. Cette évolution soulève la question de savoir si les élections prévues pour octobre auront bien lieu, un cas de figure que le pays ne peut se permettre.

Ma délégation estime que ces retards sont susceptibles de créer une crise grave qui pourrait mettre en péril non seulement la stabilité générale de la Côte d'Ivoire, mais aussi celle de la sous-région. Les problèmes relatifs aux élections prochaines d'octobre et au programme de DDR doivent être traités aussitôt que possible. Il faut s'attaquer d'urgence aux préparatifs de l'élection, à la composition de la Commission électorale indépendante et aux réformes législatives – tout particulièrement à l'adoption de l'article 35 révisé de la Constitution. Dans la mesure où le programme de DDR est étroitement lié aux élections et au rétablissement de la sécurité dans le pays, il faut également aplanir dès que possible les différends entre les parties relatifs au processus de DDR.

Ma délégation accorde son plein appui aux efforts inlassables du Président Mbeki pour commencer la mise en œuvre du plan d'action de l'Union africaine (UA) visant à briser l'impasse entre les parties ivoiriennes. Nous remercions le Vice-Ministre des affaires étrangères Aziz Pahad de nous avoir présenté la feuille de route de la médiation de l'UA et les

recommandations qui y figurent. Nous relevons en particulier la suggestion qu'un pays africain fournisse des forces additionnelles à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) afin de protéger les sites de DDR. Cela pourrait constituer pour les combattants une puissante incitation à mettre en route le processus de DDR.

Nous accordons notre appui à l'ONUCI et aux forces de l'opération Licorne dans leurs efforts pour assurer la sécurité à l'appui du processus de paix, et nous approuvons la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de l'ONUCI pour une nouvelle période de 12 mois. Nous attachons de l'importance à la poursuite de la coopération entre l'ONU, l'UA et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi qu'à leurs contributions pour faire avancer le processus de paix dans ces circonstances difficiles.

La tenue de la présente séance du Conseil ne représente qu'un moyen de faire passer aux parties ivoiriennes le message qu'elles doivent rester activement engagées dans les négociations de paix et qu'elles doivent les mener à bonne fin. La communauté internationale, en particulier l'ONU et l'UA, doivent poursuivre et coordonner ses efforts pour appuyer le processus de paix ivoirien. Toutefois, comme la paix dépend en fin de compte des Ivoiriens, ils devraient être convaincus du fait que des choix difficiles et des sacrifices doivent être consentis pour remettre sur les rails le processus de paix. Rétablir la confiance est donc indispensable et prioritaire pour l'avancement du processus de paix.

Enfin, nous attendons avec intérêt la prochaine mise à jour qui sera faite sur les efforts de médiation du Président Mbeki en faveur de la paix, en particulier sa rencontre avec les parties ivoiriennes à Pretoria.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des Philippines des paroles aimables qu'il a adressées à la Présidence.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à adresser mes remerciements à Alan Doss pour son exposé et pour le rapport (S/2005/186) du Secrétaire général dont la présence parmi nous à cette séance est particulièrement appréciée. Je voudrais également – si je peux me le permettre – réitérer notre satisfaction du travail de l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, Albert Tévoédjré et pour tout ce qu'il a accompli.

L'ampleur des difficultés auxquelles nous faisons face en Côte d'Ivoire est manifeste. Aujourd'hui, nous avons une dette particulière envers le Ministre Pahad et le Président Mbeki. Je me félicite vivement de l'attachement du Ministre à un processus de médiation non sélectif. Il importe que l'Union africaine (UA) travaille en étroite collaboration avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) dans toutes les tâches entreprises. Comme les autres membres du Conseil, le Royaume-Uni appuie les efforts de médiation du Président Mbeki visant à remettre sur les rails le processus de paix. Mais, également comme les autres membres du Conseil, nous sommes très préoccupés par la situation actuelle en Côte d'Ivoire : le climat sécuritaire qui se détériore, les milices incontrôlées, les violations constantes des droits de l'homme, le grave vide judiciaire dans la zone de confiance et le sentiment d'impunité généralisé.

Ainsi, pour examiner comment le Conseil peut maintenant relever le plus efficacement ces défis, je ne m'attacherai qu'à deux aspects. Le premier porte sur la manière de veiller à ce que toutes les parties ivoiriennes honorent leurs engagements découlant des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III. C'est essentiel si nous voulons atteindre l'objectif d'élections libres et régulières en octobre. Il importe que nous préparions au mieux ces élections. Le Royaume-Uni appuierait un rôle croissant pour l'ONU si toutes les parties ivoiriennes le demandaient. La résolution 1572 (2004) a clairement indiqué que le Conseil tient toutes les parties en Côte d'Ivoire individuellement responsables de leurs actes et que nous prendrons des mesures contre ceux qui n'honorent pas leurs obligations. Il me semble donc que le moment est désormais venu pour le Conseil d'accélérer la préparation de telles mesures afin que nous soyons prêts à agir rapidement, au moment voulu, contre ceux qui continuent de faire obstruction au processus de paix.

Deuxièmement, s'agissant du rôle de l'ONUCI, le Secrétaire général a souligné la pression qui pèse sur les capacités actuelles de l'Opération et a demandé davantage de ressources, étant donné, en particulier, que le mandat de l'ONUCI a été élargi. Nous devons veiller à ce que la stratégie du Conseil en Côte d'Ivoire, le nombre de soldats et d'agents de la police civile qui représentent l'ONUCI et le mandat, les règles d'engagement et les tâches confiées à la mission soient pleinement compatibles. À mon avis, il nous

faudra examiner de près la façon dont ces conditions s'intègrent les unes avec les autres lorsque nous envisagerons de proroger le mandat de l'ONUCI. Entre-temps, je crois qu'il serait bon d'appuyer la proposition faite par l'Ambassadeur de La Sablière en faveur d'un renouvellement d'un mois.

J'aimerais, si vous me le permettez, conclure tout simplement en remerciant la France de son engagement continu en Côte d'Ivoire, ainsi que de la contribution essentielle de la force Licorne à l'appui de la mission des Nations unies et du maintien de la stabilité dans ce pays troublé.

M. Faaborg-Andersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer à tous ceux qui ont remercié le représentant de l'Afrique du Sud, M. Aziz Pahad, de sa présence au Conseil aujourd'hui ainsi que de son exposé sur les efforts de médiation que fait le Président Thabo Mbeki au nom de l'Union africaine. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance afin que nous puissions entendre directement le rapport des médiateurs sud-africains, ce que ma délégation attendait avec impatience.

J'aimerais également exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour sa présence parmi nous aujourd'hui et pour le rapport très utile (S/2005/186) qu'il a présenté au Conseil, ainsi qu'au Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, M. Alan Doss, pour son exposé très clair et très instructif sur les derniers événements survenus en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire reste encore dans une situation précaire : c'est la réalité déplaisante à laquelle doivent faire face tous ceux qui tentent de gérer cette crise. Il est clair qu'il faut agir avec prudence et rapidité. Il faut faire savoir sans équivoque aux parties principales en Côte d'Ivoire que seule est possible une solution pacifique, négociée à la crise. L'option militaire ne produirait aucun vainqueur, mais seulement des perdants. À Pretoria, la semaine prochaine, les parties ivoiriennes responsables devraient trouver le courage de faire les concessions nécessaires et de rétablir la confiance mutuelle requise pour rendre les élections possibles et réconcilier le pays.

Je partage nombre des remarques et des observations faites par d'autres intervenants. Je me limiterai à ne soulever, brièvement, que trois points.

Premièrement, le Danemark appuie et apprécie vivement les efforts inlassables de médiation entre les parties que déploie le Président de l'Afrique du Sud, M. Thabo Mbeki. Nous nous félicitons de l'énergie avec laquelle l'Afrique a assumé la gestion de la crise ivoirienne et nous espérons sincèrement que la réunion de Pretoria, la semaine prochaine, sera constructive et axée sur l'avenir.

Pour ce qui est de l'avenir, il faudra que tous les acteurs clés externes se réengagent avec force – et que les tâches soient clairement réparties entre l'Union africaine, l'ONU, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres acteurs clefs nationaux et régionaux – en faveur de la mise en œuvre des prochaines phases cruciales du processus de paix : le cadre électoral élargi et le processus électoral, le désarmement la démobilisation et la réinsertion (DDR), et la lutte contre l'impunité.

Deuxièmement, l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix et le règne actuel des milices devraient nous faire réfléchir avec soin aux objectifs des forces internationales de maintien de la paix et aux conditions dans lesquelles elles opèrent. Il faut encourager une présence plus active des acteurs régionaux et renforcer la coopération entre les missions de l'ONU en Afrique de l'Ouest. La présence nocive des anciens combattants du Libéria et de la Sierra Leone n'est que l'une des raisons pour lesquelles une coopération plus forte entre les missions est cruciale. En même temps, j'aimerais indiquer très clairement que ma délégation partage l'avis du Secrétaire général quant à la nécessité de renforcer l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de proroger sa présence pour l'année à venir. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer l'action de M. Doss, Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, ainsi que les forces de maintien de la paix de l'ONU et de la France pour leurs efforts infatigables en dépit de la situation très difficile qui règne actuellement sur le terrain.

Troisièmement, je crois qu'il faut envoyer un message très clair aux parties ivoiriennes, tant avant la réunion de Pretoria qu'après : les actes sont plus éloquents que les paroles. Dans ses résolutions 1572 (2004) et 1584 (2005), le Conseil a pris des mesures qui combinent l'usage de la carotte et du bâton. Le Danemark continue de croire qu'il faut intensifier la pression sur les parties. Comme nous l'avons déjà dit, c'est une pression concertée et critique qui a permis de

réaliser des progrès vers la fin de l'année dernière. Quand cette pression s'est affaiblie, il en a été de même des progrès politiques. Nous devrions examiner avec soin les constatations de la Commission internationale d'enquête qui s'est penchée sur les allégations de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire et rendre le rapport public, sans l'annexe. L'anarchie croissante qui règne en Côte d'Ivoire est justement le résultat de cette culture d'impunité que le rapport dépeint avec de si vives couleurs.

Il est clair que, dans des situations de tension accrue et de conflit latent, des politiciens irresponsables ont souvent recours à des messages stéréotypés portant sur des questions telles que la religion et l'appartenance ethnique pour mobiliser l'appui de leurs partisans. Ces messages ne doivent pas faire oublier les questions politiques de base en Côte d'Ivoire, auxquelles les accords de paix existants ont déjà apporté des réponses satisfaisantes. La majorité écrasante du peuple ivoirien veut la paix et veut continuer à vivre sans crainte du lendemain. Les acteurs responsables dans le pays doivent apporter maintenant la paix au peuple.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Danemark des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

En ma qualité de représentant du Brésil, je tiens à remercier M. Alan Doss d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2005/186), et je saisis cette occasion pour me féliciter de la participation du Secrétaire général à cette importante séance du Conseil de sécurité. Je tiens à exprimer la reconnaissance de ma délégation au Ministre adjoint des affaires étrangères, M. Aziz Pahad, qui a partagé avec le Conseil son évaluation de la situation en Côte d'Ivoire, ainsi que pour le travail qu'il a accompli au nom de l'Union africaine pour faire avancer le processus de paix. Je me félicite également de la présence de Mme Mojanku Gumbi, conseillère juridique du Président Mbeki.

Nombre de questions pertinentes ont déjà été soulevées par mes collègues. La délégation brésilienne partage les préoccupations exprimées quant aux violations continues des droits de l'homme, au climat général d'impunité et à l'absence d'état de droit dans de nombreuses régions du pays. Je ferai porter mes observations essentiellement sur deux points : la sécurité et le processus électoral.

S'agissant de la sécurité, l'aspect le plus inquiétant de la situation en Côte d'Ivoire semble être la prolifération des milices. Il semble que de nouveaux groupes armés naissent tous les jours dans le pays, et l'on ne saurait aborder la situation uniquement sous un angle politique.

Le trafic d'armes légères doit cesser, les jeunes chômeurs ivoiriens doivent se voir offrir des choix. Les organismes et les partenaires de développement doivent redoubler d'efforts pour mettre au point des projets économiques locaux à impact rapide, en vue de générer des emplois et des revenus. Il ne saurait y avoir de paix sans développement. Le Ministre Pahad a souligné la dégradation de la situation socioéconomique du pays.

Un autre problème lié à la sécurité est la capacité de transmettre efficacement les messages voulus à la population. À cet égard, nous saluons le travail effectué par le service de l'information de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), en particulier ONUCI-FM, qui a élargi sa campagne d'information et a suivi de plus près les messages transmis par les médias locaux. Le rapport du Secrétaire général mentionne également les initiatives de la direction des chaînes ivoiriennes de radio-télévision, qui pourraient compromettre la diffusion des programmes radiophonique de l'ONUCI – problème que M. Doss a également soulevé. Il faut préserver le rôle et l'indépendance de cette station.

En outre, nous trouvons extrêmement préoccupant qu'après l'impact positif de la résolution 1572 (2004), il y ait eu récemment une recrudescence des propos virulents, comme l'indique le paragraphe 52 du rapport. Le Conseil devrait être en mesure d'apporter son concours à l'ONUCI s'agissant de réduire au minimum toute menace à la sécurité dans le pays. Cela implique l'utilisation à bon escient de mesures dirigées contre les individus qui font obstacle au processus de paix. Cela implique également que le Conseil accorde une attention favorable à la requête du Secrétaire général concernant le renforcement de la capacité de l'ONUCI à faire face à l'insécurité et à appliquer pleinement l'embargo sur les armes, ainsi qu'à sa recommandation de proroger, selon qu'il conviendra, le mandat de la mission.

S’agissant du processus électoral, il est crucial que toutes les parties ivoiriennes comprennent que sans la tenue d’élections libres et régulières, la paix restera hors d’atteinte. Tous les groupes et toutes les factions ne veulent peut-être pas la paix. Notre délégation n’en demeure pas moins fermement convaincue que la grande majorité des Ivoiriens y aspirent. Et ces élections ne pourront avoir lieu que si la sécurité est suffisant sur le terrain et si certaines conditions préalables sont remplies, telles que l’adoption d’une législation pertinente, conformément à l’esprit de l’Accord de Linas-Marcoussis, ainsi que le désarmement des rebelles et des milices.

L’impasse dans laquelle se trouvent toujours les principaux acteurs de la Côte d’Ivoire compromet même les élections d’octobre et, partant, la stabilité de la région tout entière. L’Afrique de l’Ouest ne peut se permettre de s’embourber une fois de plus dans l’instabilité et le conflit. C’est pourquoi le Brésil exhorte le Gouvernement et les forces rebelles à forger une vision commune de l’avenir et à s’impliquer sincèrement dans le plan d’action exposé par le Président Mbeki et son équipe aux fins d’une paix durable en Côte d’Ivoire. Nous les exhortons à saisir l’occasion offerte par le prochain sommet qui se tiendra à Pretoria pour collaborer de manière constructive avec l’équipe de médiation.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance du Brésil à l’Union africaine, en particulier aux Présidents Obasanjo et Mbeki, pour les efforts inlassables qu’ils déploient en Côte d’Ivoire, ainsi qu’à la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest pour ses nombreuses initiatives destinées à préserver la stabilité dans la région. Nous avons longuement débattu, au sein du Conseil de sécurité ainsi qu’à l’Assemblée générale, des grands axes de la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Nous la voyons se développer en Afrique de l’Ouest, et c’est un enseignement très positif qui nous servira de modèle. La délégation brésilienne adresse ses vœux de plein de succès aux médiateurs et accueillera favorablement toutes les informations qu’ils pourraient nous transmettre ultérieurement au sujet de l’évolution de la situation.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L’orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Côte d’Ivoire, à qui je donne la parole.

M. Djangoné-Bi (Côte d’Ivoire) : Monsieur le Président, je vous remercie d’avoir organisé cette autre séance publique sur la situation en Côte d’Ivoire. Je tiens à remercier le Secrétaire général, dont je salue ici la présence effective, pour son quatrième rapport intérimaire sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire, présenté par son Représentant spécial adjoint principal, M. Alan Doss, que je salue également.

Je voudrais également, au nom de la Côte d’Ivoire, remercier très solennellement S. E. M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine, de s’être investi aussi totalement et résolument dans la recherche de la paix en Côte d’Ivoire, ce qui lui vaut d’ailleurs le soutien unanime de toutes les parties au conflit et de toute la communauté internationale.

Enfin, je voudrais exprimer la gratitude de la Côte d’Ivoire aux membres du Conseil de sécurité, aux pays contributeurs de troupes et à tous ceux qui se sont exprimés cet après-midi sur le sujet.

Ma délégation prend note avec intérêt du contenu du rapport S/2005/186. En attendant les observations plus exhaustives de mon gouvernement, qu’il me soit permis de faire ces quelques remarques préliminaires, dans le seul souci d’équilibrer l’information.

Dans la tonalité générale, ce rapport semble faire preuve d’une grande compréhension à l’égard du point de vue ou de l’attitude des Forces nouvelles – les ex-rebelles – et des partis de l’opposition alors que les positions des autorités légitimes sont systématiquement mises en doute, s’il en est fait état. Une telle approche risque de conforter durablement les ex-rebelles dans leur intention de changer les institutions de leur pays par la violence et d’encourager la naissance d’autres rebellions dans toute la sous-région. Quelques exemples suffiront à étayer mon propos.

Premièrement, on lit au paragraphe 7 que

> « l’ambiguïté concernant la délégation de pouvoir du Président au Premier Ministre et aux ministres a continué de gêner le bon fonctionnement du gouvernement ».

Or, après l’Accord d’Accra III, le Président de la République a, conformément à l’article 53 de la Constitution et à l’Accord de Linas-Marcoussis, signé

un décret déléguant les pouvoirs au Premier Ministre du Gouvernement de réconciliation nationale, qui en a d'ailleurs convenu. Qualifier aujourd'hui cette délégation de pouvoirs d'ambiguë est pour le moins surprenant à moins d'interpréter la délégation de pouvoirs comme une renonciation pure et simple, par le Président de la République, à ses prérogatives constitutionnelles. Une telle lecture serait contraire à l'esprit et à la lettre de l'Accord de Linas-Marcoussis autant qu'à ceux de la Constitution ivoirienne, qui demeure le cadre d'interprétation dudit accord. En tout état de cause, l'article 53, qui régit la délégation des pouvoirs est, quant à lui, sans ambiguïté aucune.

Deuxièmement, on lit au paragraphe 8 du rapport que

> « Toutefois, le Président Gbagbo a déclaré plusieurs fois son intention de soumettre ce projet d'amendement constitutionnel à un référendum national. Les partis d'opposition ont rejeté cette idée et ont demandé au Président d'utiliser les pouvoirs discrétionnaires que lui reconnaît la Constitution afin de réviser l'article 35. »

En demandant au Président de la République « d'utiliser les pouvoirs discrétionnaires que lui reconnaît la Constitution afin de réviser l'article 35 », l'opposition politique et les ex-rebelles des Forces nouvelles armées s'écartent des dispositions pertinentes de la Constitution, pourtant reconnues par l'Accord de Linas-Marcoussis. En effet, l'article 126 de ladite constitution indique clairement la procédure d'adoption de cet amendement en énonçant :

> « Est obligatoirement soumis au référendum le projet ou la proposition de révision ayant pour objet l'élection du Président de la République, l'exercice du mandat présidentiel, la vacance de la présidence de la République et la procédure de la révision de la présente constitution ».

Il importe de signaler que le Président de la République n'a pas d'autre choix que de respecter la Constitution sur laquelle il a prêté serment. Le Secrétaire général a d'ailleurs plusieurs fois reconnu le bien-fondé de cette démarche référendaire en reconnaissant dans deux de ses rapports sur la Côte d'Ivoire que « seul l'amendement de l'article 35 doit être soumis à référendum aux termes de la Constitution ». La soi-disant intention du Président de la République de s'en référer au peuple découle donc d'une obligation constitutionnelle et non d'un choix délibéré ou d'un quelconque arrangement politique de circonstance.

Troisièmement, on lit au paragraphe 9 que

> « Le Comité de suivi, créé par l'Accord de Linas-Marcoussis, ainsi que le Groupe de suivi tripartite ont examiné la législation concernant la Commission électorale indépendante et les lois relatives à la nationalité et ont conclu qu'elles n'étaient pas intégralement conformes à l'Accord ».

L'Accord de Linas-Marcoussis reconnaît les institutions républicaines et la Constitution, dans laquelle il s'inscrit résolument. La Constitution reconnaît aux députés le droit d'amender les textes qui leur sont soumis. En outre, aux termes de la même Constitution, ils ne peuvent recevoir de mandat impératif. Ayant donc adopté en conscience l'amendement à l'article 35, ils ont de même en conscience adopté les amendements réputés par certains comme non conformes à l'esprit et à la lettre de l'Accord de Linas-Marcoussis.

Quatrièmement, on lit au paragraphe 13 que

> « De plus, la question du maintien de l'ordre et de la sécurité pendant le processus dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles doit encore être réglée ».

Pour autant que le regroupement, phase initiale du désarmement, doive permettre le redéploiement de l'administration publique et celui des forces nationales de sécurité et de défense, l'ordre et la sécurité dans les zones antérieurement contrôlées par les Forces nouvelles devraient incomber de facto aux autorités administratives nationales compétentes, sauf disposition contraire contenue dans quelque autre accord.

Cinquièmement, on lit au paragraphe 17 que :

> « outre que les réformes législatives prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis n'ont toujours pas été adoptées, un certain nombre de mesures techniques, telles que la mise à jour des listes électorales, en sont encore à la phase de planification initiale ».

Il est paradoxal que le rapport affirme dans ce paragraphe la non-adoption des réformes législatives prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis quand il a reconnu au paragraphe 8 que

« l'Assemblée nationale a adopté la plupart des principales mesures de réforme législative prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis, mesures qui ont par la suite été promulguées ».

Sixièmement, selon le paragraphe 21 :

« Une grave violation du cessez-le-feu s'est produite au petit matin du 28 février, lorsqu'une centaine d'éléments armés, qui appartiendraient au Mouvement ivoirien de libération de l'ouest de la Côte d'Ivoire (MILOCI), ont attaqué un poste de contrôle des Forces nouvelles à Logoualé, au nord de Bangolo, dans la zone de confiance ».

Pourquoi utiliser le conditionnel en parlant de l'appartenance des assaillants au Mouvement ivoirien de libération de l'ouest de la Côte d'Ivoire alors que ce fait-là est avéré et établi? Le Mouvement de libération dit MILOCI est un mouvement illégalement constitué, tout comme les Forces nouvelles, et devrait, en conséquence, bénéficier du même traitement par la communauté internationale.

Septièmement, le paragraphe 22 dit que :

« Les forces progouvernementales qui opèrent dans l'ouest sont composées de milices et d'"organisations patriotiques de jeunes" (armées et étroitement liées aux FANCI) ainsi que de Dozos [chasseurs traditionnels], armés d'armes de chasse traditionnelles et d'armes automatiques. »

Le lien entre les « organisations patriotiques de jeunes », qui entreprennent des actions autonomes dans l'ouest ivoirien et les FANCI mérite d'être démontré plutôt qu'affirmé gratuitement par les auteurs du rapport, et ce, avec de grands dommages pour les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire.

Huitièmement, au paragraphe 35, je lis que :

« L'Accord de Linas-Macoussis prévoit la restructuration de la police nationale ivoirienne et de la gendarmerie nationale mais le Gouvernement national de réconciliation n'a pas encore adopté de plan à cette fin ».

La réforme des secteurs de la sécurité et de la défense est un segment de la dernière phase du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et sa planification ne se peut sans la participation des ex-rebelles, une fois qu'ils auront été désarmés. Or, ce désarmement, qui devrait avoir commencé dès la formation du Gouvernement de réconciliation nationale, selon les termes de l'Accord de Linas-Marcoussis, n'a pas encore commencé.

Telles sont les observations préliminaires de ma délégation en attendant, comme je l'ai dit tantôt, le point de vue plus complet, plus exhaustif, de mon gouvernement.

Je m'en voudrais de conclure mon propos sans parler des modalités de renouvellement du mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. À ce propos, mon gouvernement fera connaître sa décision à l'issue de l'importante rencontre qui aura lieu entre les différents protagonistes le 3 avril prochain à Pretoria, autour du médiateur sud-africain, le Président Thabo Mbeki. Il tiendra compte de l'issue de cette importante réunion et espère que la communauté internationale ira dans ce sens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Côte d'Ivoire de son intervention.

Je donne à présent la parole à Alan Doss, pour qu'il réponde s'il le souhaite aux observations qui ont été faites.

M. Doss (*parle en anglais*) : Je ne crois pas avoir beaucoup d'observations à faire. Je pense que les observations des différentes délégations étaient très claires et vont dans une grande mesure dans le même sens.

En ce qui concerne les observations du représentant de la Côte d'Ivoire, j'ai pris note des différents points qu'il a soulignés. Certains d'entre eux résultent peut-être, à mon sens, d'une lecture du rapport qui ne serait pas la mienne et peut-être certains aspects doivent-ils être clarifiés, par exemple pour ce qui est de Logoualé et des relations entre les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI). En ce qui concerne cet incident et deux ou trois autres, il y avait bien des personnes servant dans les FANCI parmi ceux qui ont été détenus pour participation à ces incidents. Il y a donc, quand même, un certain rapport avec les groupes qui ont mené des activités armées.

La question de la délégation de pouvoirs se rapportait, je crois, au fait que le rapport faisait allusion au décret qui a été signé par le Président mais qui n'a pas encore été traduit en mesures concrètes. Je pense qu'il subsiste encore une certaine confusion entre ce qui a été prévu et ce qui s'est réellement passé. Nous notons simplement le fait; nous ne faisons pas de

commentaire à cet égard. Le rapport se contente de le noter.

Pour ce qui est de l'article 35, je ne vais pas entrer dans le détail; je crois que la médiation s'occupe de la question et je suis certain que celle-ci sera au centre des discussions à Pretoria.

En ce qui concerne les lois adoptées, je crois que tant la médiation que le groupe de Linas-Marcoussis, le Comité de suivi, estiment qu'à certains égards, les lois adoptées et promulguées n'étaient pas conformes à l'esprit et à la lettre de l'Accord. On a fait précisément référence au Président de la République, au Président de l'Assemblée nationale et au Premier Ministre à cet égard. Il s'agissait seulement, en ce qui nous concerne, de signaler qu'il y avait une différence entre les intentions annoncées, à notre sens, et ce qui a été véritablement promulgué. Bien sûr, nous nous en remettons aux autorités ivoiriennes pour décider si elles veulent poursuivre l'examen de cette question. Nous avons simplement présenté des vues fondées sur notre lecture des lois adoptées.

Telles étaient, je crois, les observations précises que je voulais faire à ce stade. Comme je l'ai dit, la plus grande partie des observations qui ont été faites étaient très favorables et nous voudrions remercier les membres du Conseil de cet appui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Doss des clarifications qu'il vient de donner.

Je donne maintenant la parole à M. Aziz Pahad, pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites.

M. Pahad (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à tous les membres, nombreux, qui ont contribué au débat. Il existe évidemment des préoccupations au sujet de certains aspects des conditions de sécurité et de la stagnation du processus politique. Sachant cela, nous estimons, dans le contexte de ce qui s'est passé ces derniers mois, que de bons progrès ont été faits dans certains domaines que nous ne devons pas oublier.

Nous pensons, d'une façon générale, que les dirigeants se sont au moins engagés autour d'un intérêt commun : veiller à ce que chacun ait la possibilité d'apporter sa contribution à la réalisation de l'objectif commun, à savoir le retour à la normale en Côte d'Ivoire. Tous, que ce soit à Linas-Marcoussis, Accra, ou au cours de la médiation, ensuite, sont tombés d'accord au cours des consultations sur les éléments les plus essentiels du règlement global que nous recherchons tous. Je n'en citerai que quelques-uns : tous ont dénoncé la guerre et le conflit violent comme options envisageables de règlement de la crise ivoirienne; tous tombent d'accord sur l'urgence de l'action nécessaire pour mettre fin à la crise, qui a des retombées très néfastes sur la population ivoirienne; tous acceptent que le règlement de la crise est de l'intérêt immédiat de la région d'Afrique de l'Ouest dans son ensemble.

Les questions de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire ne font l'objet d'aucune contestation. Le respect du cadre concerté existant pour le règlement de la crise ivoirienne, tel que défini à Linas-Marcoussis, Accra II et Accra III n'est pas non plus discuté. Il peut y avoir interprétation de certains de ses éléments mais il n'y a pas de contestation générale à cet égard.

De plus, tous, je crois, s'accordent à dire qu'il est nécessaire de résoudre la question de la nationalité, qui est au cœur de la crise ivoirienne. Il faut s'atteler à cette question dans tous ses aspects, y compris les droits inhérents à la citoyenneté de beaucoup de personnes et la question des critères d'éligibilité au poste de président de la République. La question n'est pas de savoir si cela est accepté; la question est de savoir quel processus doit être suivi pour veiller à ce que l'article 35 entre en vigueur.

Je crois qu'il a également été convenu en principe – malgré les difficultés actuelles – que l'élection présidentielle agréée de 2005 doit avoir lieu comme prévu avec la participation de tout le peuple uni de la Côte d'Ivoire et en permettant à tous ceux qui souhaitent se porter candidat de le faire. Et, enfin, un accord est intervenu pour appliquer en décembre 2005 la feuille de route présentée par la médiation et appuyée par le reste de la communauté internationale.

Nous nous sommes entendus sur tous ces aspects fondamentaux. La question est, en dépit de ces problèmes, de savoir si nous sommes à présent en mesure de faire en sorte que les accords de principe conclus précédemment soient appliqués beaucoup plus rapidement. Des progrès ont été réalisés, malgré certains des problèmes non réglés qui ont été mentionnés, et, dans cet esprit, nous estimons qu'il incombe aux dirigeants ivoiriens la responsabilité d'assumer avec sérieux leur rôle dirigeant, de saisir l'occasion qui se présente encore d'engager un

dialogue les uns avec les autres, de discuter entre eux dans le cadre de la médiation et – dans l'intérêt du peuple ivoirien, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique dans son ensemble – de saisir cette occasion d'aller de l'avant d'un pas décisif et de briser toute impasse empêchant la réalisation de progrès suffisants sur les trois questions principales recensées : l'article 35, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et les élections.

En dépit des difficultés, nous sommes convaincus qu'il faut une détermination à aller de l'avant pour que nous puissions établir le cadre qu'il convient pour favoriser une évolution. Nous attendons avec intérêt la réunion du 3 avril à laquelle nous espérons que, pour la première fois, les dirigeants ivoiriens – assis ensemble et non pas à des réunions séparées – pourront dresser le bilan des accords qu'ils ont tous approuvés et décider ensemble de faire un bond décisif en avant pour créer les conditions d'une Côte d'Ivoire en paix avec elle-même, prospère et devenue le moteur de croissance de toute la région. Nous sommes tout à fait convaincus que le peuple ivoirien l'attend. C'est dans l'intérêt des Ivoiriens dans leur ensemble que les dirigeants doivent relever le défi que les Ivoiriens attendent qu'ils relèvent et qu'ils doivent avancer de manière décisive pour permettre une percée dans la période à venir.

Comme nous l'avons indiqué dans notre rapport, nous voulons établir des contacts beaucoup plus étroits avec l'Union africaine. Nous envoyons régulièrement des rapports au Président de l'Union africaine sur les progrès accomplis. Nous voudrions faire rapport de nouveau au Conseil de sécurité après avoir rendu compte au Président de l'Union africaine de l'issue de la réunion. Efforçons-nous ensemble de déterminer les progrès que nous voulons réaliser après le 3 avril de sorte que la prochaine fois que nous nous rencontrerons, nous soyons à même de dire que malgré les problèmes, nous avons eu un impact décisif en cherchant à trouver des solutions à ce qui ronge la région de l'Afrique de l'Ouest depuis si longtemps.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie M. Pahad des éclaircissements qu'il a apportés.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 heures.